



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Deloitte & Associés
Tour Majunga
6 Place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Ipsen S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés***

Exercice clos le 31 décembre 2020

Ipsen S.A.

65, Quai Georges Gorse

92650 Boulogne-Billancourt

Ce rapport contient 65 pages



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Deloitte.

Deloitte & Associés
Tour Majunga
6 Place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Ipsen S.A.

Siège social : 65, Quai Georges Gorse
92650 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale des actionnaires de la société Ipsen S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Ipsen S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation de la valeur recouvrable des licences

Notes 3.12, 3.15, 3.29 et 11 de l'annexe aux comptes consolidés

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, la valeur nette des licences du groupe, présentées en autres immobilisations incorporelles, s'élève à 1 020,3 millions d'euros au regard d'un total bilan de 4 317,2 millions d'euros.

Ces licences concernent des droits acquis pour des spécialités pharmaceutiques qui peuvent être :

- Commercialisées et amorties linéairement sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est déterminée en fonction de la durée de vie économique propre à chaque actif incorporel ;
- En phase avancée de développement et donc non encore commercialisées, et de ce fait non encore amorties.

Comme indiqué en note 3.15 de l'annexe aux comptes consolidés, les licences à durée de vie définie et indéfinie, représentant essentiellement des droits à propriété intellectuelle et des licences d'utilisation de droits à propriété intellectuelle, font l'objet d'un test de perte de valeur selon les modalités suivantes :

- licence à durée de vie définie : lorsqu'il existe un indice de perte de valeur;
- licence à durée de vie indéfinie : une fois par an et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'estimations des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif.

Les modalités du test de dépréciation mises en œuvre sont décrites en note 3.15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable de ces licences est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de ces licences dans les comptes du groupe et du mode de détermination de leur valeur recouvrable qui repose très largement sur le jugement de la direction et l'utilisation d'estimations en rapport avec les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés et utilisés pour la réalisation des tests.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la direction dans le cadre des impairment tests et, évalué la conception des contrôles pertinents mis en place.

Nous avons analysé les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur portant sur les licences acquises. En particulier, les licences acquises en phase de développement ont fait l'objet de notre part d'une attention spécifique en raison de la difficulté à estimer l'évolution des travaux de recherche et des perspectives de croissance attendues, déterminante pour l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie.

Nous avons apprécié avec nos spécialistes en évaluation le caractère raisonnable des principales estimations, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation retenus. Nous avons également analysé la cohérence de l'évolution des programmes de recherches, des prévisions de trésorerie avec les données prévisionnelles et avons effectué notre propre analyse de sensibilité sur les tests de pertes de valeur afin de corroborer celles préparées par la direction financière.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes annexes aux états financiers consolidés 3.12, 3.15, 3.29 et 11.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Ipsen S.A. par l'assemblée générale du 18 juin 2005 pour le cabinet KPMG S.A. et du 17 décembre 1998 pour le cabinet Cogercio Flipo qui a été acquis par le cabinet Deloitte & Associés en 2001.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la 16ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 23ème année, dont 16 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 février 2021

Paris La Défense, le 15 février 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés



Catherine Porta
Associée



Cédric Adens
Associé



Jean-Marie Le Guiner
Associé

3.2 Comptes consolidés 2020

3.2.1 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2020	2019
Chiffre d'affaires	4.2 & 4.3	2 591,6	2 576,2
Autres produits de l'activité	4.4	94,5	116,5
Produits des activités ordinaires		2 686,2	2 692,8
Coût de revient des ventes		(490,6)	(488,0)
Frais commerciaux		(784,0)	(838,6)
Frais de recherche et développement		(405,6)	(388,8)
Frais généraux et administratifs		(187,8)	(181,4)
Autres produits opérationnels	6	30,2	15,6
Autres charges opérationnelles	6	(127,9)	(148,5)
Coûts liés à des restructurations	7	(45,6)	(27,7)
Pertes de valeur		(153,9)	(668,8)
Résultat opérationnel		521,0	(33,4)
<i>Produits d'intérêts reçus</i>	8	2,3	2,0
<i>Coût de la dette financière</i>	8	(27,1)	(30,0)
Coût de l'endettement financier net	8	(24,7)	(28,0)
Autres produits et charges financiers	8	32,5	22,8
Impôts sur le résultat	9.1	17,8	(19,6)
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence	14	(1,5)	3,7
Résultat des activités poursuivies		545,1	(54,4)
Résultat des activités abandonnées		3,8	4,2
Résultat consolidé		548,9	(50,2)
- dont part attribuable aux actionnaires d'Ipsen S.A.		548,0	(50,7)
- dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		0,9	0,5
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euro)	18.2	6,56	(0,66)
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euro)	18.2	6,52	(0,66)
Résultat de base par action des activités abandonnées (en euro)	18.2	0,05	0,05
Résultat dilué par action des activités abandonnées (en euro)	18.2	0,05	0,05
Résultat de base par action (en euro)	18.2	6,61	(0,61)
Résultat dilué par action (en euro)	18.2	6,57	(0,61)

État du résultat global

(en millions d'euros)	2020	2019
Résultat net consolidé	548,9	(50,2)
Gains (et pertes) actuariels, nets d'impôts	(1,7)	(7,6)
Variation de juste-valeur des instruments de capitaux propres en actifs financiers, nette d'impôts	7,3	(6,4)
Sous-total des éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat	5,7	(14,0)
Variation de juste-valeur des instruments de couverture, nette d'impôts	30,0	(1,0)
Ecart de conversion	(118,4)	59,8
Sous-total des éléments faisant ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat	(88,4)	58,8
Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôts	(82,7)	44,8
Résultat global de l'ensemble consolidé	466,2	(5,5)
dont part attribuable aux actionnaires d'Ipsen S.A.	465,3	(6,0)
dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	1,0	0,5

3.2.2 Bilan consolidé – avant affectation du résultat

(en millions d'euros)	Notes	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
ACTIF			
Goodwill	10	592,8	632,6
Autres immobilisations incorporelles	11	1 121,1	1 383,2
Immobilisations corporelles	12	646,6	679,3
Titres non consolidés	13	84,5	64,9
Participations dans des entreprises mises en équivalence	14	19,1	18,8
Actifs financiers non courants	15	23,1	27,7
Actifs d'impôts différés	9.2	247,4	149,4
Autres actifs non courants	15	3,8	4,5
Total des actifs non courants		2 738,4	2 960,4
Stocks	16.1	213,9	214,0
Clients et comptes rattachés	16.2	476,2	565,0
Actifs d'impôts exigibles		83,6	22,8
Actifs financiers courants	16.4	48,9	59,3
Autres actifs courants	16.4	113,7	132,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	642,5	353,3
Total des actifs courants		1 578,8	1 346,5
TOTAL DE L'ACTIF		4 317,2	4 306,9
PASSIF			
Capital social	18.1	83,8	83,8
Primes et réserves consolidées		1 546,8	1 656,1
Résultat net de l'exercice		548,0	(50,7)
Réserves de conversion		(59,6)	61,8
Capitaux propres - attribuables aux actionnaires d'Ipsen S.A.		2 119,1	1 751,0
Participations ne donnant pas le contrôle		2,7	2,0
Total des capitaux propres		2 121,7	1 753,1
Provisions pour engagements envers les salariés	5.3.2.2	63,7	60,7
Provisions non courantes	19	32,0	30,5
Passifs financiers non courants	20	761,6	854,7
Passifs d'impôts différés	9.2	79,9	107,7
Autres passifs non courants	16.5	45,1	47,8
Total des passifs non courants		982,3	1 101,4
Provisions courantes	19	45,7	9,1
Passifs financiers courants	20	408,6	609,5
Fournisseurs et comptes rattachés	16.3	495,2	508,5
Passifs d'impôts exigibles		10,8	13,7
Autres passifs courants	16.5	250,0	297,4
Concours bancaires	17	2,8	14,3
Total des passifs courants		1 213,1	1 452,5
TOTAL DU PASSIF		4 317,2	4 306,9

3.2.3 Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2020	2019
Résultat net consolidé		548,9	(50,2)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	14	—	0,9
Résultat net avant quote-part des entreprises mises en équivalence		548,9	(49,3)
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions	11.1, 12.1, 19	234,7	161,2
- Pertes de valeur	11.2	153,9	670,7
- Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés		(5,0)	(11,0)
- Résultat des cessions d'actifs immobilisés		(5,7)	3,7
- Gains et pertes de changes latents		4,6	(7,2)
- Variation des impôts différés	9.2	(136,3)	(130,6)
- Charges liées aux paiements sur base d'actions		22,5	15,8
- Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	8	(36,3)	(46,0)
Marge brute d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement		781,4	607,3
- (Augmentation) / diminution des stocks	16	(7,1)	(25,6)
- (Augmentation) / diminution des créances clients et comptes rattachés	16	56,3	(79,9)
- Augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs et comptes rattachés	16	4,5	98,4
- Variation nette de la dette d'impôts sur les résultats		(66,9)	30,4
- Variation nette des autres actifs et passifs liés à l'activité		3,0	(2,8)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(10,1)	20,4
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ A L'ACTIVITÉ		771,3	627,7
Acquisitions d'immobilisations corporelles	12.1	(81,4)	(144,5)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	11	(59,3)	(136,1)
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels		15,0	0,6
Acquisitions de titres de participation non consolidés		(5,9)	(10,6)
Versements aux actifs de régimes		(2,3)	(10,0)
Incidence des variations du périmètre		—	(817,2)
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations d'investissement		(29,8)	(36,8)
Flux d'investissement - Divers		—	(2,7)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(163,7)	(1 157,3)
Émission d'emprunts à long terme	20	11,8	286,3
Remboursement d'emprunts à long terme	20	(0,9)	(0,6)
Variation nette des crédits à court terme	20	(194,9)	357,7
Augmentation de capital		—	0,1
Titres d'autocontrôle		(36,4)	(16,8)
Distributions	18.3	(83,2)	(83,2)
Dividendes versés par les filiales aux participations ne donnant pas le contrôle		(0,3)	(0,3)
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations de financement		(3,6)	6,7
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(307,5)	550,0
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		300,1	20,4
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE	17	339,0	310,9
Incidence des variations du cours des devises		0,5	7,7
TRÉSORERIE A LA CLÔTURE	17	639,6	339,0

3.2.4 Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capital	Primes d'émissions ou d'apports	Réserves consolidées (2)	Réserves de conversion	Réserves liées aux engagements de retraite	Réserve de réévaluation des instruments de couverture	Titres d'autocontrôle	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
Situation au 1er janvier 2020	83,8	741,9	1 024,0	61,8	(32,8)	(4,5)	(72,5)	(50,7)	1 751,0	2,0	1 753,1
Résultat net consolidé de l'exercice								548,0	548,0	0,9	548,9
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)			7,3	(118,4)	(1,7)	30,0			(82,7)	—	(82,7)
Résultat net consolidé, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	—	—	7,3	(118,4)	(1,7)	30,0	—	548,0	465,3	1,0	466,2
Affectation du résultat de l'exercice précédent (3)		(536,4)	485,7					50,7	—		—
Augmentations et réductions de capital									—		—
Paiements sur base d'actions			15,1				7,4		22,5		22,5
Achats et ventes d'actions propres							(37,0)		(37,0)		(37,0)
Distributions		(83,2)							(83,2)	(0,3)	(83,5)
Autres variations			3,5	(3,0)					0,5	—	0,5
Situation au 31 décembre 2020	83,8	122,3	1 535,5	(59,6)	(34,4)	25,5	(102,1)	548,0	2 119,1	2,7	2 121,7

(1) Détaillé dans la note « État du résultat global ».

(2) Les principales sources de réserves consolidées sont les suivantes :

- Les réserves sur actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ;
- Les résultats non distribués.

(3) Le 29 mai 2020, l'Assemblée Générale des actionnaires d'Ipsen S.A. a décidé de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 notamment en impactant les primes d'émission et d'apports de la manière suivante :

- Imputation de la perte sur le poste Primes d'apports à hauteur de 29 809 299,76 euros ;
- Imputation de la perte sur le poste Primes d'émission à hauteur de 506 522 631,95 euros.

(en millions d'euros)	Capital	Primes d'émissions ou d'apports	Réserves consolidées (2)	Réserves de conversion	Réserves liées aux engagements de retraite	Réserve de réévaluation des instruments de couverture	Titres d'autocotrôle	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
Situation au 1er janvier 2019	83,8	741,7	716,2	1,8	(25,1)	(3,4)	(63,3)	389,5	1 841,1	2,3	1 843,3
Résultat net consolidé de l'exercice								(50,7)	(50,7)	0,5	(50,2)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)			(6,4)	59,7	(7,6)	(1,0)			44,7	0,1	44,8
Résultat net consolidé, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	—	—	(6,4)	59,7	(7,6)	(1,0)	—	(50,7)	(6,0)	0,5	(5,5)
Affectation du résultat de l'exercice précédent			389,5					(389,5)	—		—
Augmentations et réductions de capital	—	0,1	—				—		0,1		0,1
Paiements sur base d'actions			8,2				7,4		15,6		15,6
Achats et ventes d'actions propres							(16,6)		(16,6)		(16,6)
Distributions			(83,2)						(83,2)	(0,3)	(83,5)
Autres variations			(0,3)	0,3					—	(0,5)	(0,4)
Situation au 31 décembre 2019	83,8	741,9	1 024,0	61,8	(32,8)	(4,5)	(72,5)	(50,7)	1 751,0	2,0	1 753,1

(1) Détaillé dans la note « État du résultat global ».

(2) Les principales sources de réserves consolidées sont les suivantes :

- Les réserves sur actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ;
- Les résultats non distribués.

3.2.5 Notes annexes

Préambule

- Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés du Groupe (ci-après les “comptes consolidés”).
- Tous les montants sont exprimés en millions d’euros, sauf indication contraire.
- La date de clôture des comptes consolidés est fixée au 31 décembre de chaque année. Les comptes individuels incorporés dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture des comptes consolidés, soit le 31 décembre, et concernent la même période.
- Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés le 10 février 2021 par le Conseil d’administration et seront soumis à l’approbation de l’Assemblée Générale prévue le 27 mai 2021.
- Conformément à l’article L. 222-3 du règlement général de l’AMF, Ipsen SA a opté pour le report d’un an de l’obligation d’établissement de son rapport financier annuel selon un format d’information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué no. 2019/815 du 17 décembre 2018.

<u>NOTE 1</u>	<u>ÉVÈNEMENTS ET TRANSACTIONS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET AYANT UN IMPACT DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020</u>	<u>30</u>
<u>NOTE 2</u>	<u>ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION</u>	<u>31</u>
<u>NOTE 3</u>	<u>PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ</u>	<u>31</u>
<u>NOTE 4</u>	<u>SECTEURS OPÉRATIONNELS</u>	<u>43</u>
<u>NOTE 5</u>	<u>PERSONNEL</u>	<u>46</u>
<u>NOTE 6</u>	<u>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS</u>	<u>52</u>
<u>NOTE 7</u>	<u>COÛTS LIÉS À DES RESTRUCTURATIONS</u>	<u>52</u>
<u>NOTE 8</u>	<u>RÉSULTAT FINANCIER</u>	<u>52</u>
<u>NOTE 9</u>	<u>IMPÔT SUR LE RÉSULTAT</u>	<u>53</u>
<u>NOTE 10</u>	<u>GOODWILL</u>	<u>55</u>
<u>NOTE 11</u>	<u>AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	<u>57</u>
<u>NOTE 12</u>	<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	<u>60</u>
<u>NOTE 13</u>	<u>TITRES NON CONSOLIDÉS</u>	<u>61</u>
<u>NOTE 14</u>	<u>PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE</u>	<u>61</u>
<u>NOTE 15</u>	<u>ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS</u>	<u>62</u>
<u>NOTE 16</u>	<u>ACTIFS ET PASSIFS CIRCULANTS</u>	<u>62</u>
<u>NOTE 17</u>	<u>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</u>	<u>65</u>
<u>NOTE 18</u>	<u>CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</u>	<u>66</u>
<u>NOTE 19</u>	<u>PROVISIONS</u>	<u>67</u>
<u>NOTE 20</u>	<u>EMPRUNTS BANCAIRES ET PASSIFS FINANCIERS</u>	<u>68</u>
<u>NOTE 21</u>	<u>INSTRUMENTS FINANCIERS</u>	<u>69</u>
<u>NOTE 22</u>	<u>INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN</u>	<u>72</u>
<u>NOTE 23</u>	<u>INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES</u>	<u>74</u>
<u>NOTE 24</u>	<u>ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS</u>	<u>75</u>
<u>NOTE 25</u>	<u>ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS N'AYANT PAS EU UN IMPACT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020</u>	<u>77</u>
<u>NOTE 26</u>	<u>PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION</u>	<u>77</u>
<u>NOTE 27</u>	<u>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</u>	<u>79</u>

Note 1 Événements et transactions significatifs intervenus au cours de l'exercice et ayant un impact dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020

▪ 1.1 COVID-19

La pandémie du COVID-19 a provoqué une crise sanitaire mondiale, avec toutefois un impact limité pour les activités du Groupe. Le portefeuille en Médecine de Spécialité, représentant plus de 90% des ventes du Groupe et composé principalement de traitements hautement différenciés pour des pathologies critiques a démontré une relative résilience. En Santé Familiale, la COVID-19 a impacté les ventes de manière plus significative dans la plupart des zones géographiques, notamment celles de Smecta.

Les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et dans les sites de production ont été mineures et Ipsen a continué à fournir les médicaments aux patients dans toutes les zones où le groupe opère.

L'impact sur les essais cliniques est également limité malgré un ralentissement général du recrutement de nouveaux patients et de l'intégration de nouveaux sites aux essais cliniques en cours en Europe et aux États-Unis.

Dans le même temps, le développement des interactions commerciales en ligne, la diminution des déplacements au sein du Groupe et la digitalisation des conférences et congrès médicaux ont conduit à d'importantes économies sur les frais commerciaux, permettant de préserver la rentabilité du Groupe et la génération de flux de trésorerie.

Le Groupe a évalué l'impact des incertitudes créées par la pandémie et ces incertitudes ne sont pas de nature à remettre en cause de manière significative les estimations et jugements utilisés par la direction du Groupe (voir Note 3.6). Ipsen continue de suivre de manière régulière et approfondie les impacts potentiels de la pandémie afin d'anticiper les risques auxquels le Groupe pourrait être exposé, et permettre la poursuite des opérations dans les meilleures conditions.

▪ 1.2 Palovarotène

En mars 2020, Ipsen a annoncé la reprise du palovarotène par les patients âgés de 14 ans et plus, participant actuellement au programme clinique de la fibrodysplasie ossifiante progressive (FOP) dans le cadre de l'essai de phase III MOVE. Aux États-Unis, la Food and Drug Administration (FDA) a confirmé que la reprise du traitement par les patients âgés de 14 ans et plus ne pose aucun problème de sécurité.

En parallèle, Ipsen a pris la décision de mettre fin à son essai MO-Ped (PVO-2A-201) afin d'analyser les données collectées pour obtenir plus d'informations sur l'efficacité, l'innocuité et l'avenir du palovarotène dans les ostéochondromes multiples (OM).

Au cours du premier semestre 2020, Ipsen a réalisé des avancées dans le programme de développement du palovarotène. Des discussions ont été menées avec la FDA afin d'identifier la population appropriée de patients éligibles et définir un plan de développement réglementaire pour le palovarotène dans la FOP.

Au cours du second semestre 2020, Ipsen a présenté les analyses post-hoc démontrant une réduction substantielle (62%) du volume annualisé moyen de nouvelles ossifications hétérotopiques chez les patients atteints de FOP qui étaient traités par le médicament expérimental par voie orale palovarotène. Les résultats de la troisième analyse intermédiaire de l'essai MOVE, la première et la seule étude de Phase III multicentrique de ce type, comprenant la plus large étude interventionnelle sur la FOP à ce jour avec 107 participants, suggèrent que le palovarotène pourrait offrir une solution thérapeutique significative aux patients atteints de FOP.

Le Groupe continue à échanger régulièrement avec les autorités réglementaires américaines (Food and Drug Administration, FDA) et européennes (European Medicines Agency, EMA), permettant ainsi d'avancer vers le dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché dans le traitement de la FOP.

▪ 1.3 Nomination du nouveau Directeur général et nouvelles priorités stratégiques

Le 28 mai 2020, le Conseil d'administration du Groupe a nommé David Loew en qualité de Directeur général et membre du Conseil d'administration. Sa prise de fonction en qualité de Directeur général est effective à compter du 1^{er} juillet 2020.

Le 1^{er} décembre 2020, Ipsen a présenté ses nouvelles priorités stratégiques en annonçant sa décision de se focaliser sur les principaux axes thérapeutiques que sont l'Oncologie, les Maladies rares et les Neurosciences. L'objectif principal est de soutenir durablement la croissance du Groupe et d'apporter aux patients des options thérapeutiques innovantes. Ipsen a présenté à cette occasion de nouveaux objectifs financiers à moyen terme.

Note 2 Évolutions du périmètre de consolidation

▪ 2.1 Exercice 2020

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe a créé la filiale Ipsen Shanghai Innovation Pharmaceutical Co. Ltd, intégrée à 100 % dans le périmètre de consolidation et consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Deux nouvelles filiales ont également été créées en France : Naripharm S.A.S. et Leripharm S.A.S. Ces nouvelles entités ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2020, compte tenu de leur caractère non significatif.

Le 9 septembre 2020, Ipsen S.A. a procédé à l'absorption de la société 11188291 Canada Inc. suite à la dissolution de celle-ci. De ce fait, 11188291 Canada Inc. n'existe plus dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2020.

▪ 2.2 Exercice 2019

En janvier 2019, le Groupe Ipsen a procédé au rachat des intérêts minoritaires de sa filiale grecque portant sa participation à 100 %. Ipsen possédait déjà le contrôle de l'entité Ipsen E.P.E. avant l'acquisition de la participation résiduelle.

En raison de l'existence de nouveaux faits et circonstances, la nature des partenariats entre Ipsen et le Groupe Schwabe a été réappréciée. Les filiales entrant dans le cadre de ces accords de partenariat, précédemment consolidées comme des opérations conjointes, sont désormais comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence, le Groupe Ipsen ne détenant plus de droits directs sur les actifs et passifs.

Au cours du premier semestre 2019, le Groupe a créé la filiale Ipsen Pharma Schweiz GmbH en Suisse. Cette filiale ainsi que les filiales tchèque et hongroise, créées en 2018, ont été intégrées à 100 % dans le périmètre de consolidation et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Enfin, Akkadeas Pharma Srl. a été renommée Ipsen CHC Srl.

L'acquisition de Clementia Pharmaceuticals a conduit à l'intégration à 100 %, selon la méthode de l'intégration globale, de trois nouvelles entités dans le périmètre de consolidation :

- 11188291 Canada Inc. nouvellement créée au Canada, détentrice des titres de la société Clementia Pharmaceuticals,
- Clementia Pharmaceuticals Inc. au Canada,
- Clementia Pharmaceuticals USA Inc. aux États-Unis, filiale à 100 % de Clementia Pharmaceuticals Inc.

La société Clementia Pharmaceuticals France S.A.R.L., acquise lors de l'opération et filiale à 100 % de Clementia Pharmaceuticals Inc., a été dissoute au 31 décembre 2019.

Le 30 novembre 2019, Ipsen a procédé au transfert universel du patrimoine de la société Sutrepa S.A.S. vers la société Ipsen Pharma S.A.S. De ce fait, Sutrepa S.A.S. n'existe plus dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2019.

Note 3 Principes et méthodes comptables et déclaration de conformité

▪ 3.1 Principes généraux et déclaration de conformité

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

En application du règlement européen n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe de l'exercice 2020 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation de ces états financiers. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne diffère sur certains aspects du référentiel IFRS publié par l'IASB.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRS IC (*International Financial Reporting Standards Interpretations Committee*).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-endorsement-process.

▪ 3.2 Normes et interprétations entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2020

Les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB et applicables de manière obligatoire à partir de l'exercice 2020 sont listés ci-dessous :

- Amendement à IFRS 3 - "Regroupements d'entreprise" - Définition d'une entreprise
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 - "Instruments financiers" - Réforme des taux d'intérêt de référence
- Amendements à IAS 1 - "Présentation des états financiers" et "IAS 8 - "Méthodes comptables, changements d'estimation comptables et erreurs" - Définition du terme "significatif"
- Amendements aux références du cadre conceptuel dans les normes IFRS
- Amendements à IFRS 16 - "Contrats de location" - Aménagements des loyers COVID-19

L'analyse des textes entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2020 a permis de conclure à un effet non matériel sur les comptes consolidés du Groupe, lesquels n'ont par conséquent, pas été retraités. Une présentation détaillée est présentée ci-dessous.

3.2.1 Application des amendements à IFRS 3 - "Regroupement d'entreprise" - Définition d'une entreprise

Les amendements IFRS 3 clarifient la définition d'une entreprise. En application de cet amendement, une entreprise est un ensemble intégré d'activités et d'actifs comprenant au minimum :

- Des ressources entrantes
- Un processus (système, standard, protocole) qui, dès lors qu'ils sont utilisés conjointement sont en mesure de contribuer à la production de biens ou de services à destination des clients. Conformément à cette définition, une "activité" peut exister même en l'absence de certaines ressources ou processus.

Étant d'application prospective, ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe clos le 31 décembre 2020.

En cas d'acquisition d'actifs ou de groupe d'actifs, le Groupe anticipe néanmoins un impact des amendements IFRS 3 sur les comptes publiés au cours des périodes ultérieures.

3.2.2 Application des amendements IAS 1 et IAS 8 - Définition du terme "significatif"

Ces amendements fournissent une définition du terme "significatif" et clarifient le fait que la matérialité dépend de la nature et de l'importance relative de l'information financière produite. Le caractère significatif est apprécié dans le contexte de l'élaboration des états financiers, soit individuellement, soit conjointement avec d'autres informations financières.

Une erreur est considérée comme étant "significative" dès lors qu'elle peut influencer les décisions prises par les utilisateurs des états financiers primaires.

Ces amendements n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe clos le 31 décembre 2020.

3.2.3 Cadre conceptuel des États Financiers

Le Cadre conceptuel n'est pas une norme et aucun des concepts qu'elle contient n'est prééminent sur les normes IFRS. L'objectif du Cadre conceptuel est d'aider l'IASB à développer de nouvelles normes, à aider les préparateurs, en l'absence de texte applicable, à élaborer des principes comptables pour le Groupe qui soient cohérents avec le référentiel IFRS. Il a également vocation à permettre à l'ensemble des utilisateurs des états financiers de comprendre et d'interpréter les normes applicables.

Le Cadre conceptuel révisé inclut de nouveaux concepts, en clarifie d'autres et revoit les critères de définition et de comptabilisation des actifs et des passifs.

Cet amendement n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe clos le 31 décembre 2020.

3.2.4 Application de l'amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 - Réforme des taux d'intérêt de référence

Les amendements à IFRS 7, IFRS 9 et IAS 39 - "Instruments financiers" apportent un certain nombre de solutions pratiques aux entités dont les opérations de couvertures sont directement affectées par la réforme des taux d'intérêt de référence. Une relation de couverture est affectée dans les situations où la réforme de ces taux est source d'incertitudes en ce qui concerne la date ou le montant des flux de trésorerie de l'élément couvert ou de l'élément de couverture, calculé en appliquant ces taux d'intérêt de référence.

En l'absence de relation de couverture faisant référence à ces taux d'intérêts, les amendements à IFRS 7, IFRS 9 et IAS 39 n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe clos le 31 décembre 2020.

3.2.5 Application de l'amendement à IFRS 16 "Contrats de Location" - Aménagements des loyers COVID 19

L'amendement à la norme IFRS 16 sur les allègements de loyer liés au COVID-19 permet aux preneurs d'un bail de se dispenser d'apprécier si un allègement de loyer lié au COVID-19 constitue ou non une modification de contrat. Un locataire qui retiendra cette mesure de simplification comptabilisera ces allègements de loyer, sous réserve qu'ils remplissent certaines conditions, comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrats et reconnaîtra l'impact de ces allègements dans le résultat de la période.

Cet amendement à la norme IFRS 16 n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe clos le 31 décembre 2020.

▪ 3.3 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et non anticipés par le Groupe

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2020, à savoir notamment :

- Amendements à IFRS 4 "Contrats d'assurance" - Extension de l'exemption temporaire d'application d'IFRS 9 "Instruments financiers"
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 - Réforme des taux d'intérêt de référence Phase 2

À la date d'arrêté des comptes consolidés, le Groupe est en cours d'analyse de ces amendements aux normes IFRS.

▪ 3.4 Normes, amendements et interprétations publiés et non encore approuvés par l'Union Européenne

3.4.1 Publications de l'IASB non encore approuvées par l'Union Européenne

Les normes, amendements de normes et interprétations publiés et non encore approuvés par l'Union Européenne sont listées ci-dessous :

- IFRS 17 – Contrats d'assurance.
- Amendements à IFRS 17 "Contrats d'assurance"
- Amendements à IAS 1 - "Présentation des États Financiers" - Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants
- Amendements à IFRS 3 - "Regroupement d'entreprises" - Référence au cadre conceptuel
- Amendements à IAS 37 - "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" - Coût à prendre en compte pour comptabiliser une provision pour contrat déficitaire
- Amendement à IAS 16 - "Immobilisations corporelles" - "Produits réalisés avant la mise en service"
- Améliorations annuelles 2018-2020

À la date d'arrêté des comptes consolidés, le Groupe est en cours d'analyse de ces normes et amendements.

3.4.2 Publications de l'IASB postérieures à la clôture

Aucune norme ou interprétation n'a été publiée par l'IASB depuis la date de clôture et jusqu'à la date d'arrêté des comptes.

▪ 3.5 Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

▪ 3.6 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément aux normes comptables internationales nécessite que la Direction du Groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'affecter la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des capitaux propres, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La Direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. L'évolution des hypothèses, notamment en raison du contexte économique et financier qui peut fragiliser certains partenaires et rendre difficile l'appréciation des perspectives d'avenir pourrait conduire à des montants différents in fine.

Les estimations ont été effectuées en fonction des éléments disponibles à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés (voir note 5), les dépréciations éventuelles du *goodwill* (voir note 10) ou des immobilisations incorporelles (voir note 11), les évaluations des impôts différés actifs (voir note 9) et les provisions (voir note 19).

▪ 3.7 Méthodes de consolidation

Les filiales contrôlées par le Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés faisant l'objet d'un contrôle conjoint avec un ou plusieurs partenaires extérieurs au Groupe sont comptabilisées soit en coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence, soit en activité conjointe, pour lesquelles Ipsen enregistre ses actifs et ses passifs proportionnellement à ses droits et obligations, conformément aux dispositions de la norme IFRS 11.

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle exclusif ou le contrôle conjoint. Une coentreprise est un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint selon lequel il a des droits sur l'actif net du partenariat et non des droits directs sur ses actifs et des obligations à assumer au titre des passifs.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque les méthodes comptables appliquées par des filiales, activités conjointes, coentreprises et sociétés mises en équivalence ne sont pas conformes à celles retenues par le Groupe, les modifications nécessaires sont apportées aux comptes de ces entreprises afin de les mettre en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe. Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées et les profits internes sont éliminés.

Les titres de sociétés qui ne sont pas consolidées sont inscrits en titres non consolidés.

▪ 3.8 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés auprès des détenteurs antérieurs à la date d'acquisition. Les coûts directement imputables au rapprochement sont comptabilisés en « Autres charges opérationnelles » de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur sauf exceptions spécifiques prévues par la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Le *goodwill* inscrit au bilan consolidé représente la différence entre :

- la somme des éléments suivants :
 - le prix d'acquisition au titre de la prise de contrôle ;
 - le montant des participations ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, déterminé soit à la juste valeur à la date d'acquisition (méthode du *goodwill* complet), soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs nets identifiables acquis (méthode du *goodwill* partiel). Cette option est analysée par le Groupe transaction par transaction ;
 - pour les acquisitions par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la quote-part détenue par le Groupe avant la prise de contrôle ;
 - et l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Ces compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus au contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont réestimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition dès lors qu'ils ne résultent pas de faits et circonstances existants à la date de l'opération). Ils sont actualisés sur leur durée d'utilité, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Autres produits et charges financiers » ;
- et le montant net des actifs identifiables acquis et passifs identifiables assumés, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lorsque la valeur des actifs et des passifs est comptabilisée sur une base provisoire, les ajustements résultant de faits et circonstances existants à la date de l'opération et effectués dans les douze mois à compter de la date d'acquisition, sont enregistrés au bilan comme un ajustement rétrospectif conformément à la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Après sa comptabilisation initiale, le *goodwill* fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Le test est réalisé de manière plus fréquente si des indicateurs de perte de valeur surviennent entre deux tests annuels (voir note 3.15).

Pour les sociétés mises en équivalence, le *goodwill* est inclus dans le montant de la participation des entreprises mises en équivalence. Les coûts directement imputables au rapprochement sont inclus dans l'évaluation du prix d'acquisition des titres.

Lorsque le prix d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables assumés de la filiale acquise, l'écart est directement comptabilisé en produits au compte de résultat.

▪ 3.9 Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le principal décideur opérationnel, l'Executive Leadership Team.

Les deux secteurs opérationnels du Groupe sont la Médecine de Spécialité et la Santé Familiale. Les frais centraux partagés et les effets des couvertures de change ne sont pas alloués entre ces deux segments.

Le résultat sectoriel du Groupe est le Résultat Opérationnel des activités. Ce résultat est l'indicateur utilisé en interne pour évaluer la performance des opérationnels et allouer les ressources.

Le Résultat Opérationnel des activités exclut les amortissements des immobilisations incorporelles (hors logiciels), les coûts liés à des restructurations, les pertes de valeur des actifs incorporels et corporels, ainsi que d'autres éléments correspondant aux événements significatifs de nature à perturber la lecture de la performance du Groupe d'une année sur l'autre. La réconciliation du Résultat Opérationnel des activités avec le Résultat Opérationnel est présentée en note 4.1.

Ces indicateurs de performance ne se substituent pas aux indicateurs IFRS et ne doivent pas être perçus comme tels. Ils sont utilisés en complément des indicateurs IFRS. Même s'ils sont utilisés par l'Executive Leadership Team comme facteurs importants de détermination des objectifs et de mesure de la performance du Groupe, ces indicateurs ne sont ni requis, ni définis par les normes IFRS.

En tant que mesure interne de la performance du Groupe, ces indicateurs opérationnels présentent des limites et la gestion de la performance du Groupe n'est pas restreinte à ces seuls indicateurs.

▪ 3.10 Conversion des états financiers en devises

Le Groupe présente ses états financiers consolidés en euros. En application d'IAS 21, les actifs et passifs des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Aucune entité n'exerce son activité dans la devise d'une économie hyper-inflationniste. Les comptes de résultat sont convertis aux taux moyens de l'année qui, en l'absence de fluctuation significative, approchent le cours en vigueur à la date des différentes transactions. Il en va de même pour les éléments constitutifs du tableau des flux de trésorerie.

Les écarts résultant de ces modalités de conversion des comptes de bilan et de résultat sont inscrits au bilan à un poste distinct des capitaux propres (« Réserves de conversion »), et au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » pour la part revenant aux tiers. Il s'agit :

- des écarts liés à la différence entre les taux de change à l'ouverture et à la clôture de l'exercice dégagés lors de la conversion des postes du bilan ;
- de ceux dus à la différence entre les taux moyens annuels et de clôture constatés.

Les *goodwill* et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant de la conversion d'investissement net dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

▪ 3.11 Conversion des créances, dettes, transactions et flux libellés en monnaies étrangères

Les créances et dettes libellées en devises sont, dans un premier temps, converties sur la base des taux de change effectifs au moment des transactions. Ils sont ensuite réévalués en fonction des taux en vigueur à la date de clôture.

Les pertes et gains de change des actifs en devises sont enregistrés en résultat pour les actifs monétaires.

Les écarts de conversion issus de l'élimination des transactions internes entre sociétés consolidées libellés en monnaies étrangères sont inscrits au poste « Réserves de conversion » dans les capitaux propres et au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » pour la part revenant aux tiers, de manière à en neutraliser l'incidence sur le résultat consolidé. Les écarts de change sur flux de financement réciproques sont classés dans une rubrique distincte du tableau des flux de trésorerie consolidé.

▪ 3.12 Autres immobilisations incorporelles (hors *goodwill*)

Les « Autres immobilisations incorporelles » sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à la juste valeur dans le cas de regroupements d'entreprises, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles sont présentées avec celles des immobilisations corporelles et des *goodwill* sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les pertes et les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif cédé.

3.12.1 Immobilisations dont la durée d'utilité est définie

La durée d'utilité est la période pendant laquelle le Groupe s'attend à pouvoir utiliser un actif. Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique. Les droits sur les produits commercialisés par le Groupe sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est déterminée sur la base des prévisions de flux de trésorerie qui prennent en compte, entre autres, la période de protection des brevets sous-jacents. Les brevets acquis sont immobilisés pour leur prix d'acquisition ou à la juste valeur dans le cas de regroupements d'entreprises.

Les droits activés relatifs à la propriété intellectuelle sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée qui, en pratique, est comprise entre 8 et 20 ans. Cette durée varie en fonction des prévisions de flux de trésorerie ainsi que sur la base de la durée des brevets sous-jacents.

Les coûts de développement des logiciels développés en interne sont immobilisés dès lors que les critères d'immobilisation de la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles sont respectés. Les frais immobilisés comprennent principalement les coûts salariaux du personnel ayant participé à la mise en place et les honoraires des prestataires extérieurs. Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Les logiciels et applications acquis selon le modèle de distribution « Logiciel en tant que service » (SaaS « *Software as a Service* ») sont enregistrés au compte de résultat et ne s'analysent dans la majorité des cas ni comme une immobilisation incorporelle ni comme un contrat de location. Les coûts de développement associés à ces logiciels et applications suivent le même traitement comptable et sont enregistrés en compte de résultat.

Les licences de logiciels acquises sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité (de 1 à 10 ans).

3.12.2 Immobilisation dont la durée d'utilité est indéfinie

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (voir note 3.15).

La note 3.29 relative aux frais de recherche et développement précise l'évaluation des actifs incorporels générés en interne issus de développement et ceux acquis séparément.

▪ 3.13 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à la juste valeur dans le cas de regroupements d'entreprises, ou, le cas échéant, à leur coût de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif, ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Les amortissements sont le plus souvent calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs. Dans le cas d'agencements affectés à des biens pris en location, la durée d'amortissement retenue est déterminée en cohérence avec la durée d'amortissement des contrats de location eux-mêmes. Certains actifs industriels sont amortis en fonction des volumes de production.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- constructions et agencements 5 à 30 ans
- installations techniques, matériels et outillages industriels 5 à 10 ans
- autres immobilisations corporelles 3 à 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée (voir note 3.15).

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles sont représentées avec celles des immobilisations incorporelles et des *goodwill* sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs, inclus dans les autres produits et charges opérationnels, sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif cédé.

▪ 3.14 Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés suivant un modèle unique conduisant à la comptabilisation à l'actif d'un droit d'utilisation enregistré en Immobilisations corporelles et de dettes de location enregistrées en « Passifs financiers Courants » ou « Passifs financiers Non Courants ». Les contrats de location sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location pour la valeur actualisée des paiements futurs. Ils sont amortis sur la durée du contrat, correspondant généralement à la durée du contrat telle qu'elle a été déterminée pour des actifs corporels équivalents.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le Résultat Opérationnel sur chacune des lignes portant des contrats de location (« Coûts de revient des ventes », « Frais commerciaux », « Frais de recherche et développement »...) et les charges d'intérêts en « Coût de l'endettement financier net ».

Les principaux contrats de location sont des baux immobiliers et des locations de véhicules. Conformément aux options autorisées par la norme les contrats dont la durée est inférieure à douze mois et les contrats dont la valeur du bien pris à neuf est inférieure à cinq mille dollars américains ne sont pas inscrits à l'actif du bilan.

L'analyse des baux commerciaux prend en compte les dispositions contractuelles pour apprécier les hypothèses à retenir pour l'estimation du droit d'utilisation ou de la dette.

- La durée de location retenue correspond à la période non résiliable prévue au contrat sauf si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de renouvellement ;
- La durée de location des biens immobiliers a été estimée en cohérence avec la durée retenue pour la dépréciation des agencements inscrits à l'actif au titre de ces bâtiments ;
- Les passifs des contrats de location ont été mesurés à la valeur actuelle des paiements de loyers résiduels, avec application d'un taux d'emprunt marginal propre à chaque contrat prenant en compte la durée résiduelle de l'engagement de location. Le taux appliqué est le taux marginal d'endettement. Le Groupe a retenu une courbe de swap ajustée du spread de financement d'Ipsen selon la zone monétaire dans laquelle opère le preneur ;
- Dans l'attente de l'issue des débats à l'IFRS IC, Ipsen a considéré que l'exemption de comptabilisation initiale des impôts différés prévue par IAS 12 s'appliquait à la comptabilisation des droits d'utilisation et de la dette de location lors de la transition à IFRS 16. En conséquence, aucun impôt différé n'a été comptabilisé.

La méthodologie utilisée pour la réalisation des tests de dépréciation est restée inchangée par rapport à celle utilisée en 2019 :

- Les droits d'utilisation et les passifs de location ont respectivement été inclus et exclus de la valeur nette comptable des unités génératrices de trésorerie.
- Les effets de la première application d'IFRS 16 ont été pris en compte dans les projections de flux futurs et le calcul du coût moyen pondéré du capital (WACC).

Ipsen applique les dispositions d'IFRS 16 à tous les contrats de location à l'exception des contrats de location de faible valeur (inférieur à cinq mille dollars américains) ou des contrats à court terme (inférieurs à douze mois), tel que prévu par la norme. Les paiements afférents aux contrats (loyers) bénéficiant de l'exemption sont enregistrés en charges opérationnelles.

▪ 3.15 Dépréciation d'actifs

3.15.1 Nature des actifs testés

Les *goodwill* et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie (telles que par exemple les droits incorporels acquis auprès de tiers et relatifs à des médicaments non encore commercialisés) font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 – Dépréciation des actifs, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les indices de perte de valeur peuvent être relatifs notamment au succès des phases successives de développement clinique, à la pharmacovigilance, à la protection des brevets, à l'arrivée de produits concurrents et/ou de génériques ou à l'évolution du chiffre d'affaires réalisé par rapport aux prévisions effectuées. Ces indices de pertes de valeur s'appliquent à l'ensemble des actifs incorporels, que ceux-ci soient à durée de vie finie ou indéfinie, conformément aux dispositions de la norme IAS 36.

3.15.1.1 Goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le *goodwill* dégagé lors d'un regroupement d'entreprises est affecté à l'une des deux unités génératrices de trésorerie du Groupe (Médecine de Spécialité et Santé Familiale).

Le *goodwill* résultant de l'acquisition d'une société mise en équivalence est inclus dans la valeur comptable des titres mis en équivalence et n'est pas présenté séparément conformément à la norme IAS 28 – Participations dans des sociétés mises en équivalence. En conséquence, il ne fait pas l'objet d'un test de dépréciation distinct tel que décrit dans la norme IAS 36 – Dépréciation des actifs, la valeur des titres mis en équivalence étant dépréciée *goodwill* compris. Conformément au paragraphe 23 de la norme IAS 28 – Participations dans des sociétés mises en équivalence, des ajustements appropriés de la quote-part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence, postérieurs à l'acquisition, sont effectués au titre des pertes de valeur relatives au *goodwill* et aux immobilisations incorporelles.

3.15.1.2 Actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, représentant essentiellement des droits à propriété intellectuelle et des licences d'utilisation de droits à propriété intellectuelle, font l'objet d'un test de perte de valeur une fois par an et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

3.15.1.3 Actifs incorporels à durée de vie définie

Les actifs incorporels à durée de vie définie font l'objet d'un test de perte de valeur lorsque des événements ou circonstances indiquent que les actifs pourraient avoir subi une perte de valeur.

3.15.1.4 Actifs corporels et financiers immobilisés

Les autres actifs immobilisés, y compris les immobilisations corporelles et financières, sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que des événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables en application des dispositions de la norme IAS 36 – Dépréciation des actifs et IFRS 9 – Instruments financiers

3.15.2 Tests de perte de valeur – modalités retenues par le Groupe

Les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif, du groupe d'actifs ou de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les flux de trésorerie actualisés attendus de l'utilisation de l'actif, du groupe d'actifs ou de l'unité génératrice de trésorerie et de sa sortie in fine.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif, du groupe d'actifs ou de l'unité génératrice de trésorerie dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Les tests de pertes de valeur sont réalisés annuellement ou lorsqu'un événement indique que l'actif a pu se déprécier.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif, du groupe d'actifs ou d'une unité génératrice de trésorerie, une perte de valeur est enregistrée sur une ligne distincte au compte de résultat pour le différentiel. Dans le cas d'une perte de valeur identifiée sur une unité génératrice de trésorerie, cette dernière est imputée en priorité sur les *goodwill*. Les pertes de valeur comptabilisées relatives à des *goodwill* sont irréversibles.

3.15.2.1 Goodwill

Pour les *goodwill*, le Groupe détermine la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie à partir de leur valeur d'utilité. Celle-ci est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés y afférents. Ces derniers reposent sur des prévisions à 5 ans ou sur des prévisions à plus long terme si l'analyse est justifiée, réparties par secteur opérationnel (Médecine de Spécialité et Santé Familiale) et établies par les entités opérationnelles du Groupe. Des tests sont par ailleurs menés pour apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie, aux variations de certaines hypothèses principalement le taux d'actualisation (fourchette de +/- 1 %), la variation du chiffre d'affaires (fourchette de -1 % à -2 %) et le taux de croissance à long terme (fourchette de +/- 1 %).

3.15.2.2 Actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé pris individuellement, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient. De manière plus spécifique, en cas de droit incorporel en phase amont de développement, un test de perte de valeur est réalisé uniquement dans le cas où un indice de perte de valeur se manifeste entre sa date d'acquisition et la date de clôture annuelle.

3.15.2.3 Actifs incorporels à durée de vie définie

Pour les autres actifs incorporels, la période prise en compte dans l'estimation des flux de trésorerie attendus est déterminée en fonction de la durée de vie économique propre à chaque actif incorporel. Lorsque la durée de vie économique dépasse l'horizon des prévisions du Groupe, une valeur terminale peut être prise en compte. Des tests sont également effectués pour apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux variations de certaines hypothèses, principalement le taux d'actualisation (fourchette de +/- 1 %), la variation du chiffre d'affaires (fourchette de -1 % à -2 %) et le taux de croissance à long terme (fourchette +/- 1 %).

Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en retenant le coût moyen pondéré du capital de chaque unité génératrice de trésorerie (Médecine de Spécialité et Santé Familiale), sauf cas spécifique de prise en compte de prime de risque supplémentaire en fonction des actifs testés.

▪ 3.16 Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements reçues par le Groupe sont comptabilisées en « Produits constatés d'avance » et reprises dans le compte de résultat au même rythme que les amortissements relatifs aux immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

▪ 3.17 Actifs financiers

Un actif financier est un actif répondant à la définition d'IAS 32 – Instruments financiers et qui peut correspondre à de la trésorerie (voir note 3.20), un instrument de capitaux propres d'une autre entité, un droit contractuel de recevoir ou échanger de la trésorerie, un autre instrument de capitaux propres ou encore un contrat qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres de l'entité elle-même.

Les actifs financiers, hors trésorerie et instruments dérivés actifs qualifiés de couverture sont classés en trois catégories :

- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat.

Le Groupe détermine la classification des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques de leurs cash flows contractuels et du modèle de gestion du Groupe.

3.17.1 Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti sont principalement constitués des prêts et créances émis par le Groupe. Le Groupe évalue au coût amorti les actifs financiers :

- qui s'inscrivent dans un modèle économique de détention de l'actif dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les produits d'intérêts des actifs financiers sont calculés au taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers au coût amorti font, dès l'origine, l'objet d'une dépréciation par contrepartie du compte de résultat à hauteur des pertes attendues, réévaluée à chaque arrêté. Les produits et les pertes sont comptabilisés en compte de résultat lorsque l'actif est décomptabilisé ou modifié.

Le Groupe applique à ses créances clients le modèle de pertes attendues tel que développé par IFRS 9 – Instruments financiers. Les dépréciations de créances clients sont déterminées sur la base d'un taux de perte historique observé au cours des trois derniers exercices, client par client, et ajusté d'événements prospectifs tenant compte à la fois des risques de crédit individualisés et des perspectives économiques sur le marché considéré.

3.17.2 Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global

Les actifs financiers représentatifs d'instruments de dette sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global dès lors :

- qu'ils s'inscrivent dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- que les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le Groupe ne détient pas d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) avec recyclage des gains et pertes cumulés.

D'autre part, la norme IFRS 9 laisse la possibilité de classer instrument par instrument et de manière irrévocable les instruments de capitaux propres dans la catégorie des instruments évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global (OCI) dès lors que ceux-ci répondent à la définition de capitaux propres d'IAS 32.

Le Groupe a choisi de classer irrévocablement ses titres de participation non consolidés, représentatifs d'instruments de capitaux propres, dans cette catégorie. Ils sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres, sans recyclage ultérieur en compte de

résultat des gains et des pertes. Ces actifs financiers sont présentés en « Titres de participation ». Les dividendes associés sont enregistrés en compte de résultat.

3.17.3 Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat incluent les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les actifs désignés à l'origine en actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat et les autres actifs relevant de cette catégorie conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 – Instruments financiers.

À la date de clôture, les actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le compte de résultat sont essentiellement constitués :

- des titres de placement de trésorerie. Il s'agit de titres détenus à des fins de transaction à court terme ne satisfaisant pas aux critères de classement en équivalents de trésorerie selon IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie mais conservant néanmoins une faible volatilité ;
- des parts que le Groupe détient dans des fonds d'investissement. Les parts détenues dans ces fonds ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres mais à celle d'instruments de dette ;
- des paiements d'étapes conditionnels déjà enregistrés dans les comptes d'une entité acquise ou résultant d'un regroupement d'entreprises.

Les actifs comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat sont inscrits à l'actif pour le montant de leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en compte de résultat.

3.17.4 Juste valeur des instruments financiers

Le Groupe évalue à la juste valeur les instruments financiers qu'il détient tel que les instruments dérivés, les actifs financiers cotés et non cotés ainsi que les paiements variables comptabilisés au titre des regroupements d'entreprises.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et, pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives en lien avec les estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché.

▪ 3.18 Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs destiné à être cédé, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que pour une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif ou le groupe destiné à être cédé doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable.

Pour que la vente soit hautement probable, un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) doit être engagé par un niveau de Direction approprié, et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé.

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- qui fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de sa revente.

▪ 3.19 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du prix de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient est calculé selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des produits finis comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

▪ 3.20 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à terme, mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à trois mois) et présentant un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les équivalents de trésorerie sont classés en titres détenus à des fins de transactions : ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat. Compte tenu de la nature de ces actifs, leur juste valeur est en général proche de leur valeur nette comptable.

▪ 3.21 Plans de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat (plans de stock-options) et de souscription ou d'acquisition d'actions (plans d'attribution gratuite d'actions) sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, ces options et actions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution, celle-ci étant déterminée à partir du modèle d'évaluation le plus approprié au règlement et aux caractéristiques de chaque plan de stock-options ou d'actions accordé (« Black & Scholes » ou « Monte Carlo »). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel (réparties par destination au compte de résultat), linéairement sur la période d'acquisition des droits (période entre la date d'attribution et la date de maturité du plan) avec une contrepartie directe en capitaux propres.

À chaque date de clôture, le Groupe réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables et le nombre d'actions potentiellement distribuables. Le cas échéant, l'impact de la révision des estimations est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

▪ 3.22 Engagements envers les salariés

3.22.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Selon les lois et habitudes des pays dans lesquels le Groupe exerce son activité, les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite ou des pensions postérieurement à leur départ.

Les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme :

- soit de versements de cotisations à des organismes indépendants (compagnies d'assurance) chargés d'effectuer le paiement de ces pensions ou indemnités ;
- soit de provisions.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont exigibles, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées par des actuaires externes, selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement les hypothèses suivantes :

- un taux d'actualisation ;
- un taux d'inflation ;
- un taux d'augmentation de salaires ;
- un taux de rotation du personnel.

3.22.2 Autres engagements envers les salariés

Dans certains pays, des sommes destinées à récompenser les salariés de l'ancienneté de leurs services sont versées par le Groupe sous forme de primes. Ces engagements sont provisionnés par le Groupe.

▪ 3.23 Provisions

Des provisions sont constituées, conformément à la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers, qui n'est ni une garantie financière ni un engagement de financement, qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie et que le montant de la provision peut être estimé de manière fiable. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en charges financières.

▪ 3.24 Passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts et comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

▪ 3.25 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

3.25.1 Comptabilité de couverture

Dans le cadre de sa politique de gestion globale des risques de change, le Groupe a conclu un certain nombre de transactions impliquant la mise en place d'instruments dérivés. Le Groupe a recours à des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie. Le Groupe a également réalisé des opérations de couverture d'investissements nets à l'étranger comptabilisées de la même manière que les couvertures du flux de trésorerie. L'exposition au risque de change dans les filiales étrangères est couverte par de la dette.

Le Groupe n'a désigné aucun instrument dérivé comme instrument de couverture de juste valeur.

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés afin de gérer et réduire son exposition aux risques de fluctuation des cours de change. Ces instruments sont négociés auprès d'établissements de premier plan. La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture est appliquée aux instruments formellement désignés à l'origine et fait l'objet d'une documentation structurée. Selon la norme IFRS 9 – Instruments financiers, la comptabilité de couverture requiert que soient démontrés les éléments suivants :

- Il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture ;
- L'effet du risque de crédit ne prédomine pas sur les variations de valeur qui résultent de ce lien économique ;
- L'efficacité de la relation de couverture ne montre pas de déséquilibre susceptible de donner un résultat comptable incompatible avec l'objet de l'opération de couverture.

Les instruments dérivés, désignés en comptabilité de couverture, sont comptabilisés conformément aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 9.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé, ou à une transaction prévue hautement probable, et qui pourraient affecter le résultat. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont constatées en capitaux propres dans l'état du résultat global, pour la partie efficace de la relation de couverture. Les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace de la couverture sont constatées au compte de résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont recyclées dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte ce dernier. Dans le cadre de la couverture d'activités opérationnelles, les gains et pertes ainsi transférés sont comptabilisés dans les « Autres produits ou charges opérationnels ». Cet agrégat inclut également les effets de change générés par les créances et dettes opérationnelles.

Lorsque l'instrument de couverture prend fin, les gains ou pertes cumulés précédemment comptabilisés en capitaux propres sont conservés dans les capitaux propres et ne sont recyclés au compte de résultat que lorsque la transaction prévue est effectivement réalisée. Toutefois, lorsque le Groupe ne s'attend plus à la réalisation de la transaction prévue, les gains et pertes cumulés, précédemment constatés en capitaux propres, sont immédiatement comptabilisés en résultat.

Le Groupe utilise principalement des contrats à terme de devise pour couvrir son risque de change transactionnel. Le Groupe exclut de la désignation de couverture les composantes d'intérêts (report/ deport) et le « *foreign basis spread* » des contrats de change et comptabilise la variation de juste valeur de ces composantes directement en résultat financier.

Le Groupe réalise des opérations de couverture de change d'investissements nets à l'étranger. Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont directement enregistrées en capitaux propres en ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture. La variation de juste valeur relative à la partie non efficace est enregistrée en compte de résultat.

En cas de cession de l'investissement détenu à l'étranger, les sommes enregistrées en capitaux propres sont alors transférées en compte de résultat.

3.25.2 Autres instruments dérivés

Les instruments dérivés, non qualifiés en comptabilité de couverture, sont initialement et ultérieurement évalués à leur juste valeur. Toutes les variations de juste valeur sont comptabilisées en « Autres produits et charges financiers ».

▪ 3.26 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend principalement les revenus de ventes de produits pharmaceutiques. Il est enregistré lorsque le contrôle des biens ou services est transféré au client. Le chiffre d'affaires est comptabilisé pour le montant qui reflète les sommes que le Groupe s'attend à percevoir. Les produits issus de la vente de produits pharmaceutiques sont comptabilisés quand le transfert du contrôle a lieu, en général lors de la livraison, conformément aux clauses de livraison et d'acceptation prévues au contrat avec le client. La note 4 « Secteurs opérationnels » présente une ventilation du chiffre d'affaires par unité génératrice de trésorerie, par zone géographique et par domaine thérapeutique où est précisée la contribution des principaux produits commercialisés par le Groupe.

Le chiffre d'affaires résultant de la vente de produits est constitué de la vente des produits pharmaceutiques nets des retours, des rabais, remises, ristournes et escomptes consentis aux clients, ainsi que certains paiements dus aux autorités de santé et déterminés sur la base des ventes. Les rabais, remises et ristournes sont comptabilisés concomitamment aux ventes auxquelles ils se rattachent et sont identifiés comme étant une composante variable du prix conformément aux dispositions de la norme IFRS 15.

Quand une autre partie est impliquée dans la réalisation de ventes de biens ou de prestations de services, le Groupe apprécie dans quelle mesure le tiers agit en tant qu'agent ou principal. Si les produits sont vendus en consignation ou si le tiers agit en tant qu'agent, les produits sont comptabilisés lors de la vente au client final. Les commissions payées sont comptabilisées sur la ligne « Frais commerciaux ».

▪ 3.27 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité comprennent les redevances, les revenus perçus au titre des accords de licence conclus avec des partenaires et des prestations diverses.

Les redevances perçues sont enregistrées en « Autres produits de l'activité » en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur la période par les partenaires et des taux de redevances contractuels.

Les accords de licence sont comptabilisés en « Autres produits de l'activité » et se distinguent selon les deux types suivants :

- Les licences statiques sont des contrats dont le contrôle a été transféré au client et au titre desquels le Groupe détient un droit à paiement. Les produits de ces licences sont enregistrés à la date de transfert du contrôle du bien donné en licence.
- Les licences dynamiques sont des licences dont les redevances perçues correspondent soit au droit détenu par le client d'accéder à un actif incorporel sans qu'il n'y ait de transfert de contrôle, soit à la situation où le contrat de licence ne peut être séparé de la vente de biens ou services. Ces revenus sont étalés sur la durée de vie du contrat de licence. Les produits perçus d'avance (« *upfront payments* » ou « *milestone payments* » fonction de l'atteinte de certains objectifs) sont étalés sur la période du contrat à laquelle ils se rattachent.

Les produits générés au titre des prestations diverses sont enregistrés en fonction de la livraison des biens ou des services à l'autre partie contractante.

Les engagements hors bilan à recevoir au titre des « milestones » définis dans les principaux accords du Groupe sont présentés en note 24.1.2. Les sommes reçues au titre des paiements d'étape sont enregistrés à la date à laquelle le jalon réglementaire est atteint et validé par les parties.

▪ 3.28 Coût des ventes

Le coût des ventes comprend principalement le coût de revient industriel des produits vendus et les redevances versées dans le cadre de licences. Le coût de revient industriel des produits vendus inclut le coût des matières premières consommées, y compris les frais d'approche, les frais de personnel directs et indirects des services de production, les amortissements liés à la fabrication, les charges externes de toute nature relatives aux activités industrielles (électricité, eau, dépenses d'entretien, outillages), ainsi que les frais indirects (quote-part des services Achats, Ressources Humaines, Informatique...). Les frais des services de Contrôle Qualité, Assurance Qualité de Production, Engineering et Logistique sont également comptabilisés parmi les coûts de production.

▪ 3.29 Recherche et développement

3.29.1 Recherche et développement réalisés en interne

Les dépenses de recherche interne sont constatées en charges. Les frais de développement pharmaceutique internes sont enregistrés en charges dans la période où ils sont engagés dans la mesure où les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis.

Selon IAS 38, les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont satisfaits :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention du Groupe d'achever le projet,
- capacité de celui-ci d'utiliser cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet, et
- évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et de développement, les six critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments (AMM).

Par conséquent, les frais de développement internes intervenant avant l'obtention de l'AMM, principalement composés des coûts des études cliniques, sont généralement comptabilisés en charges, sur la ligne « Frais de recherche et développement », dès lors qu'ils sont encourus.

Certains frais de développement industriel sont des coûts engagés après l'obtention de l'AMM dans le but d'améliorer le processus industriel relatif à un principe actif. Dans la mesure où l'on considère que les six critères prévus par la norme IAS 38 sont satisfaits, ces frais sont inclus dans l'évaluation du projet et inscrits à l'actif, sur la ligne « Autres immobilisations incorporelles », dès lors qu'ils sont encourus (voir note 11.3). De même, certaines études cliniques, telles que celles en vue d'obtenir une extension géographique pour une molécule ayant déjà obtenu l'autorisation de mise sur le marché sur un marché majeur, peuvent dans certains cas remplir les six critères d'immobilisation d'IAS 38 – Immobilisations incorporelles ; ces frais sont alors inscrits à l'actif, sur la ligne « Autres immobilisations incorporelles », dès lors qu'ils sont encourus.

3.29.2 Recherche et développement acquis séparément

Les paiements effectués pour l'acquisition séparée de travaux de recherche et développement sont comptabilisés en tant qu'autres actifs incorporels dès lors qu'ils répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle, c'est-à-dire dès lors qu'il s'agit d'une ressource contrôlée, dont le Groupe attend des avantages économiques futurs et qui est identifiable, c'est-à-dire séparable ou résultant de droits contractuels ou légaux. En application de la norme IAS 38, le premier critère de comptabilisation, relatif à la probabilité des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation incorporelle, est présumé atteint pour les travaux de recherche et développement dès lors qu'ils sont acquis séparément. S'agissant de paiements dont les montants sont déterminés, le second critère de comptabilisation relatif à l'évaluation fiable de l'actif est également satisfait.

Dans ce cadre, les montants versés à des tiers sous forme de paiement initial ou de paiements d'étapes relatifs à des spécialités pharmaceutiques sont comptabilisés à l'actif. Ces droits sont amortis linéairement, à compter de la date de commercialisation du produit, sur leur durée d'utilité.

3.29.3 Recherche et développement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises

Dans le cadre des regroupements d'entreprises, les autres actifs incorporels acquis relatifs à des travaux de recherche et développement en cours qui peuvent être évalués de manière fiable sont identifiés séparément du *goodwill* et constatés dans les « Autres immobilisations incorporelles » conformément aux normes IFRS 3 – Regroupements d'entreprises et IAS 38 – Immobilisations incorporelles. Un passif d'impôt différé y afférent est également constaté le cas échéant.

3.29.4 Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Le Crédit d'Impôt Recherche est qualifié de subvention d'exploitation, en accord avec les pratiques communément retenues par l'industrie pharmaceutique. Conformément à IAS 20 – Comptabilisation des subventions publiques, il est comptabilisé dans le Résultat Opérationnel, en déduction des « Frais de recherche et développement », charges auxquelles il est directement lié.

▪ 3.30 Autres produits et charges opérationnels

Les Autres produits et charges opérationnels incluent principalement les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (hors logiciels), les effets des couvertures de change liés aux opérations commerciales, les plus ou moins-values de cession d'immobilisations, ainsi que tout élément non directement lié à l'activité.

▪ 3.31 Impôts

Des impôts différés sont généralement constatés selon la méthode du report variable sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs, et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables.

Au niveau du Groupe, les principales différences temporelles sont liées aux déficits reportables, au retraitement d'élimination des profits internes en stock ainsi qu'aux provisions pour retraites.

Les actifs d'impôt différé au titre des différences temporelles déductibles ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfiques futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs d'impôts différés font l'objet d'une analyse de recouvrabilité en fonction des prévisions de Groupe.

Conformément à la norme IAS 12 – Impôts, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Le montant des impôts différés reconnu dans les comptes du Groupe est déterminé au niveau de chacune des entités fiscales qu'il recouvre.

Le Groupe a choisi de qualifier la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.) comme un impôt sur le résultat. Conformément aux dispositions d'IAS 12, le montant total de la charge courante et différée relative à la C.V.A.E. est ainsi présenté sur la ligne « Impôt sur le résultat ».

▪ 3.32 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le « Résultat net consolidé – Part attribuable aux actionnaires d'Ipsen S.A. » par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, retraitées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le « Résultat net consolidé – Part attribuable aux actionnaires d'Ipsen S.A. » par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

Note 4 Secteurs opérationnels

Le Groupe s'articule autour de deux secteurs opérationnels que sont la Médecine de Spécialité et la Santé Familiale.

L'ensemble des coûts alloués à ces deux segments est présenté ci-dessous. Les frais centraux partagés et les effets des couvertures de change ne sont pas alloués entre ces deux segments.

Le Résultat Opérationnel des activités est l'indicateur utilisé par le Groupe pour évaluer la performance opérationnelle et allouer les ressources. Il correspond au Résultat Opérationnel duquel sont exclus les amortissements des immobilisations incorporelles (hors logiciels), les coûts liés à des restructurations, les pertes de valeur des actifs incorporels et corporels, ainsi que d'autres éléments correspondant aux événements significatifs de nature à perturber la lecture de la performance du Groupe d'une année sur l'autre.

Ces indicateurs de performance ne se substituent pas aux indicateurs IFRS et ne doivent pas être perçus comme tels. Ils sont utilisés en complément des indicateurs IFRS.

▪ 4.1 Résultat Opérationnel des Activités par secteur opérationnel

(en millions d'euros)	2020	2019
Médecine de Spécialité		
Chiffre d'affaires	2 381,1	2 299,4
Produits des activités ordinaires	2 453,6	2 373,9
Résultat Opérationnel des Activités	1 014,3	938,6
<i>% du CA</i>	42,6%	40,8%
Santé Familiale		
Chiffre d'affaires	210,6	276,8
Produits des activités ordinaires	232,6	318,9
Résultat Opérationnel des Activités	15,6	55,1
<i>% du CA</i>	7,4%	19,9%
Total non alloué		
Résultat Opérationnel des Activités	(200,6)	(211,1)
Total Groupe		
Chiffre d'affaires	2 591,6	2 576,2
Produits des activités ordinaires	2 686,2	2 692,8
Résultat Opérationnel des Activités	829,3	782,6
<i>% du CA</i>	32,0%	30,4%

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le Résultat Opérationnel des activités et le Résultat Opérationnel :

(en millions d'euros)	2020	2019
Résultat Opérationnel des Activités	829,3	782,6
Amortissement des immobilisations incorporelles (hors logiciels)	(86,5)	(83,8)
Autres produits et charges opérationnels	(22,4)	(35,8)
Coûts liés à des restructurations	(45,6)	(27,7)
Pertes de valeur	(153,9)	(668,8)
Résultat Opérationnel	521,0	(33,4)

▪ 4.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	2020		2019	
	Montant	Répartition	Montant	Répartition
Principaux pays d'Europe de l'Ouest	824,5	32%	835,7	32%
Autres pays d'Europe	500,9	19%	500,6	19%
Amérique du Nord	857,6	33%	776,3	30%
Reste de Monde	408,6	16%	463,6	18%
Chiffre d'affaires Groupe	2 591,6	100%	2 576,2	100%

▪ 4.3 Chiffre d'affaires par domaine thérapeutique et par produit

(en millions d'euros)	2020	2019
Oncologie	1 969,8	1 844,4
<i>Somatuline</i> ®	1 145,2	1 031,6
<i>Decapeptyl</i> ®	390,5	407,4
<i>Cabometyx</i> ®	288,9	242,2
<i>Onivyde</i> ®	123,3	134,7
<i>Autres produits d'Oncologie</i>	21,8	28,5
Neurosciences	356,1	391,3
<i>Dysport</i> ®	353,2	388,3
Maladies rares	55,2	63,7
<i>NutropinAq</i> ®	36,2	41,8
<i>Increlex</i> ®	19,0	21,9
Médecine de Spécialité	2 381,1	2 299,4
<i>Smecta</i> ®	80,9	125,6
<i>Forlax</i> ®	39,0	42,1
<i>Tanakan</i> ®	35,2	36,7
<i>Fortrans/Eziclen</i> ®	28,1	36,8
<i>Autres produits de Santé Familiale</i>	27,4	35,6
Santé Familiale	210,6	276,8
Chiffre d'affaires Groupe	2 591,6	2 576,2

▪ 4.4 Autres produits de l'activité

(en millions d'euros)	2020	2019
Redevances perçues	67,2	75,2
Produits forfaitaires - Licences	7,3	23,4
Autres (produits de copromotion, refacturation)	20,0	17,9
Autres produits de l'activité	94,5	116,5

Les autres produits de l'activité se sont élevés à 94,5 millions d'euros pour l'exercice 2020, en diminution de 18,9% par rapport à 2019, où ils avaient atteint 116,5 millions d'euros. Cette variation provient de la diminution des redevances reçues de Menarini sur Adenuric® et de Galderma sur Dysport®.

▪ 4.5 Autres informations

(en millions d'euros)	31 Décembre 2020			Total
	Médecine de Spécialité	Santé Familiale	Autres (non alloués)	
Acquisition immobilisations corporelles	(66,5)	(13,4)	(1,4)	(81,4)
Acquisition immobilisations incorporelles	(38,1)	(1,3)	(19,9)	(59,3)
Total investissements (hors variations de périmètre)	(104,5)	(14,8)	(21,3)	(140,7)
Dotations nettes aux amortissements et provisions (hors financier)	(147,1)	(19,0)	(63,7)	(229,9)

Note 5 Personnel

▪ 5.1 Effectif

L'effectif du Groupe à fin 2020 est de 5 703 salariés (5 807 à fin 2019).

Au cours de l'exercice 2020, l'effectif moyen s'est établi à 5 746 salariés (5 662 en 2019).

▪ 5.2 Charges de personnel

Les charges de personnel incluses au sein du coût de revient des ventes, des frais commerciaux, généraux et administratifs, des frais de recherche et développement et des coûts liés à des restructurations recouvrent les éléments indiqués ci-après :

(en millions d'euros)	2020	2019
Salaires et traitements	(514,5)	(515,3)
Charges sociales et fiscales	(160,4)	(156,7)
Charges sur avantages au personnel à long terme	(1,0)	(2,3)
Charges liées aux paiements sur base d'actions	(24,8)	(16,8)
Participation et intéressement des salariés	(13,8)	(14,1)
Total - Charges de personnel	(714,5)	(705,2)

En 2020, le taux moyen de charges sociales et fiscales atteint 31,2 % de la masse salariale brute.

Un accord dérogatoire de participation unit les sociétés françaises du Groupe et prévoit la possibilité pour les salariés de placer leurs avoirs soit en compte courant rémunéré dans l'entreprise, soit dans un Plan d'Épargne Groupe qui dispose de plusieurs Fonds Communs de Placement. Ces Fonds Communs de Placement sont gérés par un établissement financier.

En 2019, un accord d'intéressement a été mis en place en France pour une durée de 3 ans. Il complète le dispositif de la participation.

▪ 5.3 Avantages au personnel à long terme

5.3.1 Les différents régimes

5.3.1.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de compléments de retraite versés annuellement aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite. Les principaux pays concernés par des régimes à prestations définies sont la France et le Royaume-Uni. En France, un nombre limité de salariés bénéficie également d'un plan de retraite supplémentaire.

Le Groupe offre ces avantages à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge correspondant aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

5.3.1.2 Autres engagements à long terme

Le Groupe verse également des sommes destinées à récompenser les salariés de l'ancienneté de leurs services sous forme de prime. Il s'agit pour l'essentiel de médailles du travail, notamment en France.

5.3.2 Évaluation et comptabilisation des engagements

Les obligations du Groupe au regard de l'ensemble de ces prestations sont calculées par un actuaire externe en utilisant les hypothèses en vigueur dans les pays où sont situés les plans.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence à un taux de marché fondé sur des obligations d'entités de première catégorie. Le principal indice de référence utilisé est iBoxx Corporate AA pour la zone Euro et le Royaume-Uni.

Les hypothèses de rotation des effectifs et les probabilités de mortalité sont spécifiques à chaque pays.

Certains engagements sont couverts par des actifs financiers correspondant à des fonds investis auprès de compagnies d'assurance (actifs de régime).

L'effet au compte de résultat du produit de rendement des actifs de couverture des régimes est déterminé sur la base du taux d'actualisation des engagements.

Les engagements non financés et les régimes déficitaires sont enregistrés au bilan en « Provisions pour engagements envers les salariés ».

5.3.2.1 Hypothèses retenues

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2020 sont décrites ci-après :

	31 Décembre 2020		
	Europe (hors Royaume-Uni)	Royaume-Uni	Asie - Océanie
Taux d'actualisation	0,3%	1,3%	1,8%
Taux d'inflation	1,8%	3,1%	N/A
Taux de revalorisation des salaires (net d'inflation)	Selon la catégorie socio-professionnelle		5,6%
Taux de revalorisation des rentes	N/A	2,0%	N/A

Une augmentation de 1,0 % du taux d'actualisation engendrerait une diminution de 12,7 % des engagements en France, de 19,1 % des engagements au Royaume-Uni et de 13,8 % des engagements en Asie-Océanie.

5.3.2.2 Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en millions d'euros)	31 Décembre 2020			31 Décembre 2019
	Engagements de retraite, plans de pensions et assimilés	Engagements pour médailles du travail et autres avantages	Total des avantages long terme au personnel	Total des avantages long terme au personnel
Valeur actuelle des engagements en début d'exercice	86,7	5,2	91,9	106,3
Coût des services rendus au cours de la période	4,7	0,7	5,4	4,1
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	(4,5)	(0,2)	(4,8)	(1,8)
Coût financier	0,7	0,1	0,8	1,4
Pertes/(gains) actuariels dus à des changements d'hypothèses démographiques	1,5	—	1,5	—
Pertes/(gains) actuariels dus à des changements d'hypothèses financières	2,7	—	2,7	11,8
Pertes/(gains) actuariels dus à des changements d'expérience	(0,6)	—	(0,6)	0,7
Prestations versées	(2,6)	(0,1)	(2,7)	(13,5)
Variations de périmètre	—	—	—	(18,5)
Différences de conversion	(1,2)	—	(1,2)	0,8
Autres variations	(0,1)	0,0	(0,1)	0,4
Valeur actuelle des engagements en fin d'exercice	87,1	5,7	92,8	91,9
Juste valeur des actifs affectés aux plans en début d'exercice	31,2	—	31,2	42,6
Produit d'intérêts des actifs du régime	0,4	—	0,4	0,6
Différence entre rendement réel et produit d'intérêts des actifs du régime	0,3	—	0,3	2,2
Contributions des participants	—	—	—	—
Contributions de l'employeur	0,1	—	0,1	10,0
Prestations payées	(1,9)	—	(1,9)	(11,1)
Variations de périmètre	—	—	—	(14,0)
Différences de conversion	(1,0)	—	(1,0)	0,8
Autres variations	0,0	0,0	—	—
Juste valeur des actifs affectés aux plans en fin d'exercice	29,1	—	29,1	31,2
Engagement net reconnu au bilan à la clôture	58,0	5,7	63,7	60,7
Impacts sur le résultat global				
Coût des services rendus et passés reconnus en résultat opérationnel	(0,1)	(0,5)	(0,6)	(2,3)
Coût financier net reconnu en résultat financier	(0,3)	(0,1)	(0,4)	(0,8)
Autres	—	—	—	—
Charge reconnue directement en résultat	(0,4)	(0,5)	(1,0)	(3,1)
Pertes/(gains) actuariels des engagements	(3,5)	—	(3,5)	12,5
Différence entre rendement réel et produit d'intérêts des actifs du régime	0,3	—	0,3	(2,2)
Eléments reconnus dans l'état du résultat global au cours de l'exercice	(3,1)	—	(3,1)	10,3
Impacts sur le résultat global	(3,6)	(0,5)	(4,1)	7,2

5.3.2.3 Allocation des actifs de financement des régimes

(en millions d'euros)	31 Décembre 2020			Total
	Actions	Obligations	Autres (1)	
Europe (hors Royaume-Uni)	6,9	4,7	0,4	11,9
Royaume-Uni	10,1	6,2	0,2	16,5
Asie - Océanie	0,5	0,1	0,0	0,7
Total	17,5	10,9	0,7	29,1
Total (en pourcentage)	60 %	38 %	2 %	100 %

(1) Immobilier, liquidités et autres.

Les actifs de financement au 31 décembre 2020 se répartissent principalement dans les pays suivants : 73,4 % en France et 23,5 % au Royaume-Uni.

(en millions d'euros)	31 Décembre 2019			Total
	Actions	Obligations	Autres (1)	
Europe (hors Royaume-Uni)	7,0	5,7	0,3	13,1
Royaume-Uni	10,7	6,5	0,3	17,5
Asie - Océanie	0,5	0,1	—	0,6
Total	18,2	12,4	0,6	31,2
Total (en pourcentage)	58 %	40 %	2 %	100 %

(1) Immobilier, liquidités et autres.

5.3.2.4 Prestations probables futures des régimes

(en millions d'euros)	31 Décembre 2020		Total des avantages long terme au personnel
	Engagements de retraite, plans de pensions et assimilés	Engagements pour médailles du travail et autres avantages	
2021	3,3	0,6	3,8
2022	3,7	0,7	4,4
2023	3,5	0,9	4,4
2024	1,5	0,7	2,2
2025	3,1	0,7	3,8
2026-2030	13,3	2,9	16,2

5.4 Paiements sur base d'actions

Ipsen a octroyé différents plans (options de souscription d'actions et d'actions gratuites) entrant dans le champ de la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, toujours en cours d'acquisition au 31 décembre 2020.

La charge comptable annuelle liée aux paiements sur base d'actions gratuites s'élève à 22,5 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2019.

5.4.1 Plans d'achat d'actions consentis par la société Ipsen S.A.

Tous les plans d'options de souscription d'actions sont arrivés à expiration en 2019. Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options est la suivante :

(en nombre d'options)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Options en circulation à l'ouverture de la période	0	36 085
Options exercées (nettes des régularisations)	0	(7 765)
Options expirées	0	(28 320)
Options en circulation en fin de période	—	—

5.4.2 Attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'administration du 12 février 2020 a attribué 71 650 actions gratuites à certains salariés du Groupe, sous conditions de présence.

Le Conseil d'administration du 29 mai 2020 a attribué 520 268 actions gratuites :

- 70 610 actions gratuites aux membres de l'Executive Leadership Team. Cette attribution est soumise à des conditions de présence et à des conditions de performance propres au Groupe,
- 106 261 actions gratuites à des bénéficiaires de filiales du Groupe. Cette attribution est soumise à des conditions de présence et à des conditions de performance propres au Groupe,
- 343 397 actions gratuites à des bénéficiaires de filiales du Groupe. Cette attribution est soumise à des conditions de présence mais n'est pas soumise à des conditions de performance propres au Groupe.

Le Conseil d'administration du 29 juillet 2020 a attribué 37 829 actions gratuites au Directeur général. Cette attribution est soumise à des conditions de présence et à des conditions de performance propres au Groupe.

(in millions d'euros/nombre d'actions)	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'années de vesting	Conditions de performance	Valeur de l'action à la date d'attribution (en euros)	Juste valeur de l'action (en euros)	Valeur initiale du plan	2020	2019
Plan du 1er juin 2016	242 290					10,5	0,1	-0,3
Président non Exécutif, Directeur Général & Membres du Comité Exécutif	64 019	2 ans	oui	€56,69	€47,73			
Bénéficiaires de filiales françaises	72 208	2 ans	oui	€56,69	€47,73			
Bénéficiaires de filiales américaines	64 727	2 ans	oui	€56,69	€47,73			
Bénéficiaires de filiales hors filiales françaises et américaines	41 336	4 ans	oui	€56,69	€49,04			
Plan du 29 mars 2017	151 890					13,3	0,1	-0,6
Directeur Général & Membres de l'Executive Leadership Team	41 640	2 ans	oui	€93,40	€101,47			
Bénéficiaires de filiales françaises	44 070	2 ans	oui	€93,40	€97,01			
Bénéficiaires de filiales américaines	28 200	2 ans	oui	€93,40	€97,00			
Bénéficiaires de filiales hors filiales françaises et américaines	37 980	4 ans	oui	€93,40	€99,27			
Plan du 30 mai 2018	211 140					25,3	-4,0	-9,7
Directeur Général & Membres de l'Executive Leadership Team	39 390		oui	€134,40	€134,90			
Bénéficiaires de filiales, attribution soumise à conditions de performance	84 240	50% à 2 ans 50% à 3 ans	oui	€134,40	€134,90			
Bénéficiaires de filiales, attribution non soumise à conditions de performance	87 510		non	€134,40	€131,84			
Plan du 13 février 2019	25 880					2,8	-0,9	-1,1
Bénéficiaires de filiales	25 880	2 ans	non	€109,60	€109,60			
Plan du 28 mai 2019	288 880					25,5	-7,7	-4,4
Directeur Général & Membres de l'Executive Leadership Team	43 520	3 ans	oui	€112,10	€90,25			
Bénéficiaire des filiales, attribution soumise à conditions de performance	117 160	50% à 2 ans 50% à 3 ans	oui	€112,10	€87,83			
Bénéficiaire des filiales, attribution non soumise à conditions de performance	128 200		non	€112,10	€109,57			
Plan du 12 février 2020	71 650					2,8	-2,2	—
Bénéficiaires de filiales	71 650	2 ans	non	€109,60	€109,60			
Plan du 29 mai 2020	520 268					34,8	-7,5	—
Membres de l'Executive Leadership Team	70 610	3 ans	oui	€72,00	€62,02			
Bénéficiaires de filiales, attribution soumise à conditions de performance	106 261	3 ans	oui	€72,00	€62,02			
Bénéficiaires de filiales, attribution non soumise à conditions de performance	223 154	2 ans	non	€72,00	€69,98			
Bénéficiaires de filiales, attribution non soumise à conditions de performance	120 243	3 ans	non	€72,00	€68,71			
Plan du 29 juillet 2020	37 829					2,8	-0,4	—
Directeur Général	37 829	3 ans	oui	€81,75	€74,83			
TOTAL							-22,5	-16,0

Note 6 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels ont représenté une charge de 97,7 millions d'euros en 2020, principalement liée à l'amortissement des actifs incorporels Cabometyx et Onivyde, aux coûts des programmes de transformation du Groupe, y compris l'arrêt de certains programmes de recherche suite à la redéfinition des priorités stratégiques du Groupe, ainsi qu'à l'impact des couvertures de change.

En 2019, ces charges s'élevaient à 132,9 millions d'euros. Elles étaient principalement liées à l'amortissement des actifs incorporels Cabometyx et Onivyde, aux coûts d'intégration liés à l'acquisition de Clementia, à l'impact des programmes de transformation du Groupe et à l'impact des couvertures de change.

Note 7 Coûts liés à des restructurations

Les coûts liés à des restructurations ont représenté une charge de 45,6 millions d'euros, principalement affectée par les projets de transformation de l'activité Santé Familiale en France ainsi que la relocalisation du site de production d'Onivyde en France.

À fin décembre 2019, cette charge s'élevait à 27,7 millions d'euros avant impôt et concernait essentiellement les coûts de relocalisation du site de production d'Onivyde de Cambridge (Massachusetts) à Signes en France et de la filiale commerciale américaine.

Note 8 Résultat financier

(en millions d'euros)	2020	2019
Produits d'intérêts reçus	2,3	2,0
Coût de la dette financière	(27,1)	(30,0)
Coût de l'endettement financier net	(24,7)	(28,0)
Gains/(pertes) de change (hors activités opérationnelles)	11,6	(2,6)
Ajustement de la juste-valeur des titres non consolidés	7,6	(1,9)
Charge d'intérêt nette liée aux avantages du personnel	(0,4)	(0,8)
Ajustement de la juste-valeur des actifs et passifs conditionnels ⁽¹⁾	29,0	45,6
Autres éléments financiers	(15,3)	(17,5)
Autres produits et charges financiers	32,5	22,8
Résultat financier	7,8	(5,2)
<i>dont total produits financiers</i>	<i>135,7</i>	<i>211,7</i>
<i>dont total charges financières</i>	<i>(128,0)</i>	<i>(216,9)</i>

⁽¹⁾ Au cours de l'année 2020, Ipsen a enregistré un produit de 29 millions d'euros au titre de la réévaluation des paiements conditionnels. Suite à la décision du Groupe de mettre un terme à l'essai de phase II MO-Ped, les Certificats de Valeur Garantie (CVG) émis aux bénéficiaires des anciens actionnaires de Clementia Pharmaceuticals ainsi que les paiements d'étapes conditionnels liés aux études de palovarotène ont été réévalués positivement de 43,3 millions d'euros. Le Groupe a également enregistré une perte de 24,4 millions d'euros au titre de la réévaluation des paiements conditionnels enregistrés dans le cadre de l'acquisition de l'actif incorporel Onivyde suite à la révision des probabilités de succès des études de recherche et développement.

Les autres éléments financiers intègrent notamment le coût des couvertures de change mises en place par le Groupe.

Note 9 Impôt sur le résultat

▪ 9.1 Charge d'impôt

9.1.1 Taux effectif d'imposition

(en millions d'euros)	2020	2019
Résultat des activités poursuivies	545,1	(54,4)
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence	(1,5)	3,7
Résultat des activités poursuivies avant quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence	546,6	(58,2)
Impôt courant	(118,4)	(150,2)
Impôt différé	136,3	130,6
Impôt sur le résultat	17,8	(19,6)
Résultat des activités poursuivies avant quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence et avant impôt	528,8	(38,6)
Taux effectif d'imposition	-3,4%	-50,8%

En 2020, le produit d'impôt sur le résultat de 17,8 millions d'euros correspond à un taux effectif d'imposition de -3,4 % du résultat avant impôt des activités poursuivies, hors quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence.

Ce taux effectif s'explique principalement par le gain fiscal résultant de déficits générés par la restructuration juridique des activités du Groupe et à l'absence d'effet impôt relatif à l'ajustement de juste valeur des actifs et passifs conditionnels liés à l'actif incorporel Onivyde et de Clementia Pharmaceuticals.

Retraité des effets liés à la restructuration juridique des activités du Groupe, le taux effectif d'imposition ressort à 22,0%, à comparer à un taux effectif d'imposition de 24,2% en 2019 (retraité des effets de la dépréciation de l'actif incorporel palovarotène et de la dépréciation des impôts différés actifs d'ouverture de Clementia Pharmaceuticals).

9.1.2 Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

Le rapprochement entre la charge réelle d'impôt et la charge théorique résultant de l'application au « Résultat net des activités poursuivies » avant impôt du taux nominal d'imposition en France, soit 32,02%, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019
Résultat des activités poursuivies avant quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence et avant impôt	528,8	(38,6)
Taux d'imposition du Groupe	32,02%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(169,3)	13,3
(Augmentation) / réduction de la charge d'impôt résultant de :		
- Crédits d'impôts et avoirs fiscaux	6,6	9,5
- Non reconnaissance d'effet fiscal sur certains déficits créés au cours de l'exercice	(77,2)	(71,9)
- Utilisation de déficits reportables antérieurs non reconnus dans l'impôt différé	—	0,7
- Reconnaissance d'actifs nets d'impôts différés (1)	5,8	(0,8)
- Autres différences permanentes (2)	251,9	29,5
Charge réelle d'impôt	17,8	(19,6)
Taux effectif d'imposition	-3,4%	-50,8%

⁽¹⁾ Ce montant intègre l'impact de la non reconnaissance des impôts différés actifs au Canada et la non reconnaissance partielle des impôts différés actifs générés par la restructuration juridique des activités du Groupe.

⁽²⁾ Les autres différences permanentes en 2020 s'expliquent principalement par :

- la reconnaissance des impôts différés actifs bruts sur les déficits résultant des opérations de réorganisation juridique des activités du Groupe ;
- les différences de taux d'imposition entre 32,02 % et les taux d'imposition où sont implantées les filiales du Groupe ;
- l'absence d'effet d'impôt relatif à l'ajustement de juste valeur des actifs et passifs conditionnels liés à l'actif incorporel Onivyde et à Clementia Pharmaceuticals.

▪ 9.2 Actifs et passifs d'impôts différés

La variation des actifs et passifs d'impôts différés s'analyse comme suit au cours de l'exercice 2020 :

(en millions d'euros)	31 Décembre 2019	(Charge) / Produit en résultat	Impôts différés directement comptabilisés en réserves	Différences de conversion	Transferts et autres mouvements	31 Décembre 2020
Actifs d'impôts différés	149,4	108,8	1,6	(9,6)	(2,7)	247,4
Passifs d'impôts différés	(107,7)	27,5	(11,5)	9,3	2,4	(79,9)
Actifs nets d'impôts différés	41,7	136,3	(9,9)	(0,3)	(0,3)	167,5

La variation constatée en « Charge / Produit au compte de résultat » pour un montant de 136,3 millions d'euros comprend notamment :

- un produit net de 60,3 millions d'euros sur impôts différés actifs sur les déficits résultant des opérations de réorganisation juridique des activités du Groupe ;
- un produit de 36,4 millions d'euros au titre de l'élimination des profits internes sur stocks ;
- un produit de 14,9 millions d'euros lié à la reprise des impôts différés passif corrélée à la dépréciation de l'actif incorporel palovarotène.

La variation des actifs et passifs d'impôts différés au cours de l'exercice 2019 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31 Décembre 2018	(Charge) / Produit en résultat	Impôts différés directement comptabilisés en réserves	SoRie	Variation de périmètre	Différences de conversion	Transferts et autres mouvements	31 Décembre 2019
Actifs d'impôts différés	131,9	(41,8)	—	2,2	55,1	4,2	(2,2)	149,4
Passifs d'impôts différés	(19,7)	172,4	0,9	0,3	(255,3)	(6,6)	0,2	(107,7)
Actifs nets d'impôts différés	112,2	130,6	0,9	2,5	(200,2)	(2,4)	(1,9)	41,7

La variation constatée en « Charge / Produit au compte de résultat » pour un montant de 130,6 millions d'euros comprend notamment :

- une charge de (71,9) millions d'euros relative à la dépréciation des impôts différés actif de Clementia Pharmaceuticals ;
- un produit de 177,2 millions d'euros lié à la reprise des impôts différés passif corrélée à la dépréciation de l'actif incorporel palovarotène ;
- une charge de (33,8) millions d'euros relative à la fin d'utilisation des déficits passés reconnus aux États-Unis ;
- un produit de 32,8 millions d'euros au titre de l'élimination des profits internes sur stocks.

▪ 9.3 Nature des impôts différés comptabilisés au bilan et au compte de résultat

(en millions d'euros)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Impôts différés relatifs aux avantages au personnel	19,2	19,0
Impôts différés relatifs à l'élimination des profits internes	119,2	87,9
Impôts différés sur déficits fiscaux reportables	81,3	15,6
Autres actifs d'impôts différés	66,3	63,2
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés par entité fiscale	(38,7)	(36,3)
Actifs d'impôts différés	247,4	149,4
Impôts différés relatifs à la réévaluation d'actifs incorporels acquis	(76,3)	(102,9)
Autres passifs d'impôts différés	(42,3)	(41,1)
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés par entité fiscale	38,7	36,3
Passifs d'impôts différés	(79,9)	(107,7)

Le Groupe constate des actifs d'impôts différés sur déficits reportables pour un montant net de 81,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 (contre 15,6 millions au 31 décembre 2019). Cette augmentation résulte des déficits liés aux opérations de réorganisation juridique des activités du Groupe et à des situations fiscales déficitaires résultant de dépréciations d'actifs.

La reconnaissance des actifs d'impôts différés est déterminée en fonction des prévisions de résultat de chaque périmètre fiscal et des horizons de temps qui tiennent compte de la durée de vie des reports déficitaires et/ou de la situation spécifique de chaque groupe fiscal.

La ligne « Impôts différés relatifs à la réévaluation d'actifs incorporels acquis » intègre principalement le montant des impôts différés passif constatés au titre de l'actif incorporel palovarotène.

Au 31 décembre 2019, le Groupe constate des actifs d'impôts différés sur déficits reportables pour un montant net de 15,6 millions d'euros (contre 47,9 millions au 31 décembre 2018). Cette diminution correspond à la consommation des impôts différés sur déficits passés aux États-Unis.

Note 10 *Goodwill*

▪ 10.1 Évolution des *goodwill*

(en millions d'euros)	Goodwill bruts	Pertes de valeur	Goodwill nets
1er janvier 2019	403,7	(8,1)	395,6
Acquisitions de l'exercice	225,8	—	225,8
Différences de conversion	11,7	(0,4)	11,3
31 décembre 2019	641,2	(8,5)	632,6
Acquisitions de l'exercice	—	—	—
Différences de conversion	(40,3)	0,5	(39,8)
31 décembre 2020	600,9	(8,0)	592,8

▪ 10.2 Pertes de valeur des *goodwill*

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) : la Médecine de Spécialité et la Santé Familiale.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie respectives correspond à la valeur d'utilité fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés y afférents. Les hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sont revues tous les ans :

- Les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires établis sur une période de 5 ans par les entités opérationnelles du Groupe.
- Au-delà de cet horizon, les flux de trésorerie sont extrapolés par l'application du taux attendu de croissance long terme du marché. Les taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie ont été revus au 31 décembre 2020, et s'élèvent à 1.5% pour les UGT Médecine de Spécialité et Santé Familiale

Au 31 décembre 2020, aucune perte de valeur relative aux *goodwill* n'a été constatée. La perte de valeur enregistrée antérieurement concerne exclusivement le *goodwill* dégagé lors de l'acquisition de la société Stérix Ltd.

La valeur comptable des Unités Génératrices de Trésorerie respectives et les principales hypothèses sont présentées ci-après :

(en millions d'euros)	Médecine de Spécialité	Santé Familiale	Total
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019			
<i>Goodwill</i>	535,7	96,9	632,6
Actifs nets de support	1 883,8	245,4	2 129,1
Total	2 419,5	342,3	2 761,7
<i>Taux de croissance à l'infini</i>	2,5%	2,5%	
<i>Taux d'actualisation</i>	8,0%	8,0%	
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020			
<i>Goodwill</i>	495,9	96,9	592,8
Actifs nets de support	1 676,3	177,7	1 854,0
Total	2 172,2	274,6	2 446,8
<i>Taux de croissance à l'infini</i>	1,5%	1,5%	
<i>Taux d'actualisation</i>	8,0%	8,0%	

Des tests ont été effectués pour apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux variations jugées probables de certaines hypothèses actuarielles, principalement le taux d'actualisation (fourchette +/- 1 %), la variation du chiffre d'affaires (fourchette -1 % à -2 %) et le taux de croissance à long terme (fourchette +/- 1 %). Les analyses de sensibilité ont été calculées en faisant varier un paramètre unique et ne conduiraient pas à constater de dépréciation des *goodwill*.

Note 11 Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Propriété intellectuelle	Logiciels et progiciels	Immobilisations incorporelles en cours	Total des autres immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1er janvier 2019	1 407,8	130,7	23,9	1 562,3
Variations de périmètre	965,6	—	—	965,6
Acquisitions/augmentations	106,0	8,0	22,1	136,1
Cessions/diminutions	(38,5)	(5,9)	(0,1)	(44,4)
Différences de conversion	53,1	0,3	0,3	53,7
Transferts et autres mouvements	1,1	8,1	(10,1)	(0,9)
Valeur brute au 31 décembre 2019	2 495,2	141,2	36,0	2 672,4
Variations de périmètre	—	—	—	—
Acquisitions/augmentations	32,7	11,9	14,7	59,3
Cessions/diminutions	(49,0)	(8,0)	—	(57,0)
Différences de conversion	(152,9)	(1,1)	(0,3)	(154,3)
Transferts et autres mouvements	3,5	22,0	(23,7)	1,9
Valeur brute au 31 décembre 2020	2 329,5	166,0	26,8	2 522,2
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2019	(459,8)	(88,0)	(2,6)	(550,4)
Dotations aux amortissements	(83,5)	(15,2)	(0,4)	(99,0)
Pertes de valeur	(669,3)	—	(0,2)	(669,5)
Cessions/diminutions	38,5	3,9	—	42,4
Différences de conversion	(12,6)	(0,2)	—	(12,7)
Transferts et autres mouvements	—	0,1	—	0,1
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2019	(1 186,7)	(99,4)	(3,2)	(1 289,2)
Dotations aux amortissements	(86,1)	(20,1)	(0,4)	(106,6)
Pertes de valeur	(125,9)	—	—	(125,9)
Cessions/diminutions	22,7	3,7	—	26,4
Différences de conversion	93,7	0,6	—	94,3
Transferts et autres mouvements	—	(0,1)	—	(0,1)
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2020	(1 282,4)	(115,2)	(3,5)	(1 401,1)
Valeur nette au 31 décembre 2019	1 308,5	41,8	32,9	1 383,2
Valeur nette au 31 décembre 2020	1 047,1	50,8	23,2	1 121,1

▪ 11.1 Valeur brute des actifs incorporels

Au cours de l'exercice 2020, l'évolution de la valeur brute des actifs incorporels est essentiellement liée :

- à l'enregistrement d'actifs incorporels au titre des paiements d'étapes complémentaires à Exelixis pour 22,2 millions d'euros ;
- aux actifs incorporels liés aux accords de collaboration signés en 2020 ;
- à la restitution de la propriété intellectuelle à des partenaires dans le cadre de la revue stratégique de l'activité Médecine de Spécialité.

Au 31 décembre 2020 le Groupe dispose de "Licences" à durée d'utilité indéfinie d'une valeur nette totale de 298,7 millions d'euros classés en « propriété intellectuelle ».

Ils concernent des droits acquis pour des spécialités pharmaceutiques dans les domaines de l'Oncologie, des Neurosciences et des Maladies rares en phase avancée de développement n'ayant pas encore été commercialisées, et de ce fait non encore amortis, conformément aux principes comptables du Groupe. Pour ces actifs incorporels, la valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité basée sur l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus.

Au cours de l'exercice 2019, l'évolution des actifs incorporels nets s'explique par les éléments suivants :

- l'acquisition de Clementia Pharmaceuticals en avril 2019 qui a conduit à enregistrer des actifs incorporels pour 965 millions d'euros ;
- la signature de l'accord exclusif de licence signé avec Blueprint Medicines Corporation pour le développement et la commercialisation de IPN60130 (précédemment BLU-782) pour 40 millions d'euros ;
- l'enregistrement de paiements d'étapes complémentaires à Exelixis pour 50 millions d'euros ;
- la comptabilisation d'une perte de valeur sur le palovarotène pour 668,8 millions d'euros.

■ 11.2 Dépréciations des actifs incorporels

Les tests de dépréciation des actifs incorporels (hors logiciels) ont conduit à enregistrer les pertes de valeur sur actifs incorporels suivantes sur les exercices 2019 et 2020 :

(en millions d'euros)	2020	2019
Pertes de valeur des actifs incorporels (hors logiciels) (a)	(149,8)	(668,8)
Projets de recherche et développement - Médecine de Spécialité (b)	(107,8)	(668,8)
<i>dont palovarotène</i>	<i>(55,8)</i>	<i>(668,8)</i>
Produits commercialisés - Médecine de Spécialité (c)	(25,0)	
Produits commercialisés - Santé Familiale (d)	(17,0)	
Autres pertes de valeur (a)	(4,1)	

(a) Les pertes de valeur des actifs incorporels (hors logiciels) et autres pertes de valeur sont présentées dans la ligne "pertes de valeur" du compte de résultat.

(b) En 2020, des tests de dépréciation ont été réalisés pour traduire l'orientation des priorités du portefeuille de Recherche et Développement de l'activité Médecine de Spécialité lorsqu'il existait un indice de perte de valeur. Cela a conduit notamment à constater des pertes de valeur sur les programmes de recherche IPN-60090, IPN-01087 et Satoreotide.

(c) En 2020, l'actif incorporel Xermelo a été intégralement déprécié suite à la révision des potentiels développements géographiques et perspectives futures de ventes. L'actif Increlex a partiellement été déprécié pour tenir compte de la révision à la baisse des perspectives futures de ventes.

(d) En 2020, les prévisions futures de trésorerie de l'actif Prontalgine ont été actualisées pour tenir compte du dernier plan d'affaires et des nouvelles orientations stratégiques des forces commerciales en France.

En 2020, le Groupe a pris la décision de mettre un terme à l'essai de Phase II MO-Ped chez les patients atteints d'ostéochondromes multiples (OM) du fait du manque de signaux d'efficacité dans l'analyse de la Phase II de l'essai.

Cet événement a conduit le Groupe à réaliser un test de dépréciation pour réévaluer la valeur recouvrable de l'actif incorporel palovarotène.

Les hypothèses clés retenues sont similaires à celles utilisées pour le test de dépréciation au 31 décembre 2019, à l'exception des probabilités d'occurrence des scénarios, qui ont été mises à jour pour refléter la meilleure estimation du management ainsi que les informations connues à la date du test de dépréciation.

De même, la méthodologie utilisée pour déterminer la valeur recouvrable est la même que celle retenue au 31 décembre 2019 : la valeur recouvrable correspond à la valeur actualisée des prévisions de flux de trésorerie futurs attendus de ces scénarios sur la durée de vie estimée du produit, intégrant les nouvelles données cliniques ainsi que les perspectives de développement, de vente et les dates estimées de mise sur le marché des différentes indications.

Le Groupe a utilisé un taux d'actualisation de 9 % considérant un niveau de risque spécifique à l'actif palovarotène.

La valorisation de l'actif incorporel palovarotène a conduit le Groupe à constater une dépréciation additionnelle de 56 millions d'euros, ce qui porte sa valeur nette comptable à 234 millions d'euros.

Une modification à la hausse ou à la baisse des probabilités d'occurrence des différents scénarios pourrait impacter de manière significative la valeur de l'actif testé. Une hausse de 5 % de la probabilité du scénario le plus favorable augmenterait la valeur

recouvrable de 34 millions d'euros. A l'inverse, une hausse de 5 % de la probabilité du scénario le plus défavorable réduirait la valeur recouvrable de 24 millions d'euros.

A probabilité équivalente, une variation de plus ou moins 5 % du chiffre d'affaires des différents scénarios, conduirait à une variation de la valeur recouvrable de plus ou moins 17 millions d'euros.

Les analyses de sensibilité ont été calculées en faisant varier un paramètre unique. Ainsi, elles correspondent à un calcul mécanique non représentatif d'une évolution cohérente de l'ensemble des paramètres (réglementaires et commerciaux), ni des mesures additionnelles que le Groupe pourrait être amené à engager dans de telles circonstances.

En 2019, la suspension clinique à effet immédiat des études IND120181 et IND135403 ainsi que la suspension de l'administration du traitement aux patients recrutés dans plusieurs études du candidat-médicament palovarotène avaient conduit Ipsen à constater une perte de valeur de 668,8 millions d'euros.

▪ 11.3 Analyse des immobilisations incorporelles par nature

(en millions d'euros)	31 Décembre 2020			31 Décembre 2019		
	Valeur brute	Amortissements / Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements / Pertes de valeur	Valeur nette
Marques	67,3	(57,0)	10,3	67,4	(38,1)	29,3
Licences	2 220,5	(1 200,2)	1 020,3	2 385,7	(1 124,6)	1 261,1
Brevets	9,2	(9,1)	0,1	9,4	(9,4)	0,1
Savoir-faire (Know-How)	32,6	(16,1)	16,5	32,6	(14,7)	17,9
Logiciels	166,0	(115,2)	50,8	141,2	(99,4)	41,8
Autres immobilisations incorporelles	4,3	(3,5)	0,7	4,3	(3,2)	1,2
Immobilisations incorporelles en cours	22,5	—	22,5	31,7	—	31,7
TOTAL	2 522,2	(1 401,1)	1 121,1	2 672,4	(1 289,2)	1 383,2
Dont pertes de valeurs		(864,2)			(821,5)	

Note 12 Immobilisations corporelles

12.1 Évolution des immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours	Total des immobilisations corporelles
Valeur brute au 1er janvier 2019	23,9	498,5	374,9	101,1	105,6	1 103,9
Variations de périmètre	(6,3)	(9,3)	(38,6)	(5,3)	—	(59,4)
Acquisitions/augmentations	—	33,3	13,4	29,3	68,4	144,5
Cessions/diminutions	—	(24,3)	(4,5)	(6,3)	(0,1)	(35,2)
Différences de conversion	0,1	8,1	6,6	2,6	1,3	18,7
Transferts et autres mouvements	0,7	10,9	24,7	7,1	(45,3)	(1,9)
Valeur brute au 31 décembre 2019	18,3	517,2	376,6	128,6	129,8	1 170,6
Acquisitions/augmentations	1,5	9,1	9,9	14,2	46,8	81,4
Cessions/diminutions	—	(4,4)	(10,1)	(8,4)	—	(22,9)
Différences de conversion	(0,2)	(15,0)	(8,8)	(5,2)	(1,5)	(30,7)
Transferts et autres mouvements	2,0	45,4	25,0	10,3	(84,6)	(1,8)
Valeur brute au 31 décembre 2020	21,7	552,3	392,4	139,4	90,6	1 196,5
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2019	(3,6)	(180,3)	(228,0)	(47,8)	(0,3)	(460,0)
Variation de périmètre	1,1	5,3	29,0	4,8	—	40,2
Dotations aux amortissements	(0,4)	(42,7)	(16,5)	(18,2)	—	(77,8)
Pertes de valeur	—	(6,6)	—	—	(1,3)	(7,9)
Cessions/diminutions	—	8,8	4,6	5,5	—	18,8
Différences de conversion	—	(1,3)	(2,6)	(0,8)	—	(4,7)
Transferts et autres mouvements	—	(0,2)	(0,1)	0,2	0,1	0,1
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2019	(2,9)	(217,0)	(213,6)	(56,3)	(1,5)	(491,3)
Variation de périmètre	—	—	—	—	—	—
Dotations aux amortissements	(0,5)	(42,6)	(21,3)	(19,7)	—	(84,1)
Pertes de valeur	—	(1,3)	(2,7)	—	—	(4,0)
Cessions/diminutions	—	1,6	9,3	7,8	—	18,8
Différences de conversion	—	4,9	3,6	2,2	—	10,8
Transferts et autres mouvements	—	—	(0,1)	—	—	—
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2020	(3,3)	(254,3)	(224,7)	(66,0)	(1,5)	(549,9)
Valeur nette au 31 décembre 2019	15,4	300,3	163,0	72,3	128,3	679,3
Valeur nette au 31 décembre 2020	18,4	298,0	167,7	73,5	89,1	646,6

Les acquisitions d'immobilisations corporelles ont représenté 81,4 millions d'euros en 2020, à comparer à 144,5 millions d'euros en 2019. La diminution des acquisitions s'explique notamment par des retards et / ou des annulations de projets dans le contexte de pandémie COVID-19. Les acquisitions de l'exercice 2020 correspondent principalement à des investissements sur les sites industriels du Groupe nécessaires à l'accroissement des capacités de production en France et au Royaume-Uni.

▪ 12.2 Droits d'utilisation des actifs de location

(en millions d'euros)	Immobilier	Véhicules	Autres	Total des droits d'utilisation des actifs
Valeur nette au 31 décembre 2019	125,1	12,3	0,8	138,2
Acquisitions/augmentations	1,6	7,5	0,5	9,6
Cessions/diminutions	(2,3)	(0,2)	—	(2,5)
Amortissements	(23,2)	(8,0)	(0,5)	(31,7)
Différences de conversion	(5,0)	(0,8)	—	(5,8)
Transferts et autres mouvements	(0,1)	0,1	—	—
Valeur nette au 31 décembre 2020	96,0	11,0	0,8	107,7

L'analyse de la variation du passif de location est réalisée en note 20.

Au titre de l'exercice 2020, le montant des sorties de trésorerie s'élève à 33,2 millions d'euros. Il est présenté en Variation nette des crédits à court terme dans le tableau de flux de trésorerie.

Note 13 Titres non consolidés

(en millions d'euros)	Titres à la juste-valeur par les autres éléments du résultat global	Titres à la juste-valeur par le compte de résultat	Total des titres non consolidés
31 Décembre 2019	36,3	28,6	64,9
Variations de juste-valeur	6,6	7,6	14,2
Augmentations	1,9	4,0	5,9
Cessions/diminutions	(0,4)	0,0	(0,4)
Autres variations y compris différences de conversion	(0,2)	0,0	(0,2)
31 Décembre 2020	44,2	40,2	84,5

Au 31 décembre 2020, la variation de juste-valeur des titres non consolidés par les autres éléments du résultat global comprend notamment Arix Bioscience plc pour 7,9 millions d'euros et Rhythm Pharmaceuticals Inc. pour 2,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, la variation de juste-valeur des titres non consolidés par le compte de résultat comprend notamment Agent Capital pour 7,9 millions d'euros.

Note 14 Participations dans des entreprises mises en équivalence

Au 31 décembre 2020, le Groupe détient une participation de 50 % dans les sociétés Linnea S.A., Saint Jean d'Illac S.C.A., Cara Partners, Perechin Company, Wallingstown Company Ltd, Wallingstown Company, Portpirie Company et Garnay Inc. consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

(en millions d'euros)	31 Décembre 2019	Variations de l'exercice			31 Décembre 2020
		Résultat de la période	Affectation du résultat / Distributions	Différences de conversion et autres variations	
Participations mises en équivalence	18,8	3,0	(3,0)	0,3	19,1

Les informations présentées ci-dessous correspondent aux données des états financiers des sociétés mises en équivalence, établis selon les principes comptables du Groupe (pour leurs montants pris à 100 %) :

(en millions d'euros)	31 Décembre 2020			
	Actifs	Passifs (hors capitaux propres)	Chiffre d'affaires	Résultat de la période
Linnea S.A.	38,1	9,3	24,8	(1,8)
Saint-Jean d'Ilac S.C.A.	6,5	3,9	2,7	(1,5)
Cara Partners	52,9	54,6	21,9	6,1
Perechin Company	0,1	—	—	—
Wallingstown Company Ltd	0,3	0,1	—	—
Wallingstown Company	29,7	29,6	16,0	0,2
Portpirie Company	—	—	—	—
Garnay Inc.	9,4	1,4	2,5	3,0
Total	137,0	98,8	67,8	5,9

Une enquête en matière de pratiques anti-concurrentielles a été ouverte en 2019 à l'encontre de la société Linnea. Les autorités n'ayant fourni que peu d'informations à ce stade sur les allégations portées, Linnea ne peut prévoir avec un niveau d'assurance raisonnable l'impact financier potentiel que cela pourrait avoir sur ses comptes. Pour ces raisons, aucune provision n'a été enregistrée au 31 décembre 2020 dans les comptes de Linnea.

Note 15 Actifs financiers et autres actifs non courants

(en millions d'euros)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Actifs financiers liés à des paiements conditionnels reconnus lors de regroupements d'entreprises	23,1	27,6
Contrat de liquidité ⁽¹⁾	1,3	2,0
Dépôts versés	2,5	2,5
Autres actifs non courants	—	0,1
Total des actifs financiers et autres actifs non courants	26,9	32,2

(1) L'évolution du poste concerne le contrat de liquidité avec Natixis Bleichroeder, filiale de Natixis, signé en février 2007 et renouvelé depuis par tacite reconduction. Le contrat de liquidité n'est pas constitué d'actions propres mais de liquidités.

Note 16 Actifs et passifs circulants

▪ 16.1 Stocks

(en millions d'euros)	31 Décembre 2020			31 Décembre 2019
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	57,3	(2,9)	54,4	55,7
En cours de production	52,2	(4,8)	47,5	40,2
Produits finis	123,4	(11,3)	112,1	118,1
Total	232,9	(18,9)	213,9	214,0

▪ 16.2 Créances clients

(en millions d'euros)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Valeur brute	481,3	576,5
Dépréciation	(5,1)	(11,5)
Valeur nette	476,2	565,0

La variation de la période inclut notamment (32,4) millions d'euros liés aux d'impacts de change.

(en millions d'euros)	Créances clients échues valeur brute	Créances < à 3 mois	Créances de 3 à 6 mois	Créances de 6 à 12 mois	Créances > 12 mois
Au 31 décembre 2020	13,9	1,6	1,3	4,5	6,6
Au 31 décembre 2019	46,1	17,4	20,8	1,6	6,4

▪ 16.3 Dettes fournisseurs

(en millions d'euros)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	495,2	508,5

La variation de la période inclut notamment (16,8) millions d'euros liés aux impacts de change.

▪ 16.4 Autres actifs circulants

(en millions d'euros)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Actifs financiers liés à des paiements conditionnels reconnus lors de regroupements d'entreprises	18,2	21,7
Instruments dérivés	3,9	7,4
Autres créances financières courantes	26,8	30,1
Avances et acomptes versés	12,1	20,5
Charges constatées d'avance	36,2	31,7
TVA à récupérer	43,0	56,2
Créances diverses	22,4	23,8
Total des actifs financiers courants et autres actifs courants	162,6	191,5

▪ 16.5 Autres passifs circulants

(en millions d'euros)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Produits constatés d'avance non courants	45,1	47,8
Totals des autres passifs non courants	45,1	47,8
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	38,6	69,5
Dettes sociales	164,7	167,4
Dettes de TVA	20,2	27,5
Autres dettes fiscales (hors TVA et impôts sur les bénéfices)	15,6	12,0
Produits constatés d'avance courants	5,4	13,7
Autres passifs courants	5,5	7,3
Total des autres passifs courants	250,0	297,4

Note 17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Trésorerie	329,6	201,1
Équivalents de trésorerie	310,0	137,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	639,6	339,0

Note 18 Capitaux propres consolidés

18.1 Composition du capital

Au 31 décembre 2020, le capital social est de 83 814 526 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro, dont 48 301 470 actions à droit de vote double, contre 83 814 526 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro, dont 48 133 505 actions à droit de vote double au 31 décembre 2019.

18.2 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice (note 3.32).

Plans d'actions gratuites

Au 31 décembre 2020,

- les actions gratuites accordées par les plans du 29 mars 2017, du 30 mai 2018, du 13 février 2019, du 28 mai 2019, du 12 février 2020, du 29 mai 2020 et du 29 juillet 2020 sont exclus du nombre moyen pondéré d'actions utilisé dans le calcul du résultat de base
- les actions gratuites accordées par les plans du 29 mars 2017, du 30 mai 2018, du 13 février 2019, du 28 mai 2019, du 12 février 2020, ainsi que la part des actions gratuites non soumises à la réalisation de conditions de performance dans les plans du 29 mai 2020 et du 29 juillet 2020 sont incluses dans le calcul du nombre moyen pondéré d'actions du résultat dilué.

(en millions d'euros/nombre d'actions)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Résultat net consolidé des activités poursuivies attribuable aux actionnaires d'Ipsen S.A.	544,2	(54,9)
Résultat net consolidé des activités abandonnées attribuable aux actionnaires d'Ipsen S.A.	3,8	4,2
Résultat net consolidé attribuable aux actionnaires d'Ipsen S.A.	548,0	(50,7)
Nombre d'actions à l'ouverture	83 814 526	83 808 761
Nombre moyen pondéré d'actions propres	(849 687)	(718 693)
Effet des options levées sur l'exercice	0	4 975
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice	82 964 839	83 095 043
Résultat de base par action (en euros)	6,61	(0,61)
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)	6,56	(0,66)
Résultat de base par action des activités abandonnées (en euros)	0,05	0,05
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice	82 964 839	83 095 043
Effet dilutif des stock-options		
Effet dilutif des actions gratuites	483 275	412 286
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour le résultat dilué	83 448 114	83 507 329
Résultat dilué par action (en euros)	6,57	(0,61)
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)	6,52	(0,66)
Résultat dilué par action des activités abandonnées (en euros)	0,05	0,05

▪ 18.3 Distributions

		31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Distribution de dividendes (en euros)	(a)	83 189 972	83 201 522
Nombre d'actions à la date de distribution	(b)	83 189 972	83 201 522
Distributions par action (en euros)	(a)/(b)	1,00	1,00

Note 19 Provisions

(en millions d'euros)	Provisions pour risques et charges de nature économique et opérationnelle	Provisions pour risques juridiques	Provision pour restructuration	Autres provisions	Total Provisions
31 Décembre 2018	19,4	23,2	15,3	7,6	65,5
Augmentations de provisions	4,3	5,6	6,5	0,8	17,2
Reprises de provisions utilisées	(14,2)	(2,7)	(12,6)	(5,5)	(34,9)
Reprises de provisions non utilisées	(2,2)	(4,9)	(1,0)	(0,1)	(8,2)
Variations de périmètre	—	1,2	—	—	1,2
Différences de conversion, transferts et autres variations	0,2	(1,7)	0,1	0,1	(1,2)
31 Décembre 2019	7,5	20,7	8,4	3,0	39,6
Augmentations de provisions	4,9	9,6	36,7	2,3	53,4
Reprises de provisions utilisées	(2,5)	(2,1)	(5,4)	(1,7)	(11,6)
Reprises de provisions non utilisées	(0,1)	(0,7)	(0,8)	—	(1,7)
Différences de conversion, transferts et autres variations	(0,1)	(0,5)	(0,8)	(0,6)	(2,0)
31 Décembre 2020	9,7	27,0	38,1	2,9	77,7
<i>dont provisions non courantes</i>	<i>5,5</i>	<i>24,7</i>	<i>0,4</i>	<i>1,5</i>	<i>32,0</i>
<i>dont provisions courantes</i>	<i>4,2</i>	<i>2,3</i>	<i>37,8</i>	<i>1,5</i>	<i>45,7</i>

Au 31 décembre 2020, les provisions s'analysent comme suit :

- **Risques et charges de nature économique et opérationnelle**

Ces provisions concernent certains risques de nature économique reflétant les coûts que le Groupe pourrait être amené à supporter pour mettre fin à des contrats commerciaux, arrêter des études de recherche et développement ou résoudre divers désaccords d'origine commerciale.

- **Risques de nature juridique**

Ces provisions comprennent notamment le risque que pourrait entraîner, dans certaines filiales du Groupe, une réappréciation par les autorités locales de certains éléments d'imposition, ainsi que les montants supplémentaires que le Groupe pourrait être amené à payer au titre de certaines taxes.

- **Coûts de restructuration**

Ces provisions correspondent principalement à des coûts engagés par le Groupe pour adapter sa structure, les coûts de transformation de la filiale Consumer Healthcare France et des coûts de relocalisation du site de production Onivyde de Cambridge (Massachusetts, États-Unis) à Signes en France.

Les dotations et reprises de l'exercice 2020 sont enregistrées en Résultat Opérationnel.

Note 20 Emprunts bancaires et passifs financiers

(en millions d'euros)	31 Décembre 2019	Nouveaux emprunts Augmentations	Remboursements / Diminutions	Variation de juste-valeur	Autres mouvements y compris différences de conversion	31 Décembre 2020
Emprunts obligataires et bancaires	568,2	—	—	—	(25,5)	542,7
Passifs de location	128,1	9,3	(0,1)	—	(40,9)	96,4
Autres passifs financiers	3,5	2,5	(0,9)	—	(0,6)	4,4
Passifs financiers non courants évalués au coût amorti	699,8	11,8	(1,1)	—	(67,0)	643,5
Passifs financiers liés à des paiements conditionnels reconnus lors de regroupements d'entreprises	155,0	—	—	(25,7)	(11,2)	118,1
Passifs financiers non courants évalués à la juste-valeur	155,0	—	—	(25,7)	(11,2)	118,1
Total passifs financiers non courants	854,7	11,8	(1,1)	(25,6)	(78,2)	761,6
Lignes de crédit et emprunts bancaires	270,8	—	(47,9)	—	(23,8)	199,0
Passifs de location	31,8	—	(33,1)	—	31,1	29,9
Autres passifs financiers ⁽¹⁾	271,4	1 181,0	(1 294,8)	—	(2,0)	155,7
Passifs financiers courants évalués au coût amorti	574,0	1 181,0	(1 375,8)	—	5,3	384,7
Passifs financiers liés à des paiements conditionnels reconnus lors de regroupements d'entreprises	26,4	—	—	(8,6)	1,4	19,1
Instruments financiers dérivés	9,1	—	—	(4,1)	(0,2)	4,8
Passifs financiers courants évalués à la juste-valeur	35,4	—	—	(12,8)	1,3	23,9
Total passifs financiers courants	609,5	1 181,0	(1 375,8)	(12,7)	6,6	408,6
Total passifs financiers	1 464,2	1 192,8	(1 376,9)	(38,4)	(71,6)	1 170,2

⁽¹⁾ Les émissions et les remboursements sur les autres passifs financiers courants évalués au coût amorti concernent essentiellement les billets de trésorerie.

Les financements du Groupe comprennent notamment :

- un emprunt obligataire public à 7 ans non assorti de suretés pour un montant de 300 millions d'euros dont le coupon annuel est de 1,875 %, souscrit le 16 juin 2016 ;
- un financement à long terme sur le marché américain (US Private Placement - USPP) à hauteur de 300 millions de dollars en deux tranches de 7 et 10 ans de maturité souscrit le 23 juillet 2019 ;
- un crédit syndiqué depuis le 24 mai 2019, d'un montant de 1 500 millions d'euros, et d'une maturité de cinq ans, comprenant deux options d'extension d'un an. En 2020, Ipsen S.A. a exercé l'une de ses options d'extension d'un an, portant la maturité à 2025. Dans le cadre de ce crédit syndiqué, le Groupe doit respecter le ratio Dette nette / EBITDA inférieur à 3,5 à chaque clôture publiée, ainsi que des indicateurs spécifiques liés au RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise), évalués chaque année.

Au 31 décembre 2020, le financement était utilisé à hauteur de 199 millions d'euros et le ratio Dette nette / EBITDA était respecté.

- un programme d'émission de billets de trésorerie (NEU CP - Negotiable European Commercial Paper) de 600 millions d'euros, utilisé à hauteur de 147 millions d'euros au 31 décembre 2020.

La variation de juste valeur des "Passifs financiers liés à des paiements conditionnels reconnus lors de regroupements d'entreprises" inclut notamment des paiements d'étapes conditionnels réglementaires et commerciaux liés à l'actif incorporel Onivyde pour un montant de 121,9 millions d'euros.

Les autres mouvements intègrent des différences de conversion pour (66,9) millions d'euros ainsi que les reclassements entre passifs non courants et courants.

La variation des passifs financiers entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2019	Émissions	Remboursements	Variations de juste valeur	Autres mouvements	Variations de périmètre	Écarts de conversion	31 Décembre 2019
Emprunts obligataires et bancaires	297,9	269,7	—	—	0,5	—	—	568,2
Autres passifs financiers	168,4	16,6	(0,6)	—	(56,8)	—	4,0	131,6
Passifs financiers non courants (évalués au coût amorti)	466,3	286,3	(0,6)	—	(56,3)	—	4,0	699,8
Autres passifs financiers	82,1	—	(0,3)	(91,2)	(6,3)	163,0	7,8	155,0
Passifs financiers non courants (évalués à la juste valeur)	82,1	—	(0,3)	(91,2)	(6,3)	163,0	7,8	155,0
Passifs financiers non courants	548,4	286,3	(1,0)	(91,2)	(62,6)	163,0	11,8	854,7
Ligne de crédit et emprunts bancaires	4,1	540,1	(269,4)	—	—	(4,0)	—	270,8
Autres passifs financiers	172,0	118,8	(31,4)	—	42,4	0,6	0,9	303,3
Passifs financiers courants (évalués au coût amorti)	176,1	658,8	(300,8)	—	42,4	(3,4)	0,9	574,0
Instruments dérivés	16,5	—	—	(7,4)	—	—	—	9,1
Autres passifs financiers	17,5	—	—	(1,1)	8,9	—	0,9	26,4
Passifs financiers courants (évalués à la juste valeur)	34,0	—	—	(8,5)	8,9	—	0,9	35,4
Passifs financiers courants	210,0	658,8	(300,8)	(8,5)	51,4	(3,4)	1,9	609,5
Total des passifs financiers	758,4	945,1	(301,7)	(99,7)	(11,2)	159,7	13,7	1 464,2

Note 21 Instruments financiers

▪ 21.1 Couverture du risque de taux

Les financements du Groupe sont constitués d'une dette à taux fixe, issue des dettes obligataires (Emprunt obligataire et US Private Placement – USPP) ainsi que d'une dette à taux variable, issue du crédit syndiqué et du programme d'émission de billets de trésorerie (NEU CP – *Negotiable European Commercial Paper*).

Au 31 décembre 2020, il n'existe pas d'instrument financier dérivé relatif à la couverture du risque de taux.

▪ 21.2 Couverture du risque de change

21.2.1 Exposition au risque de change

Une part de l'activité du Groupe provient de pays où l'euro, devise du *reporting* du Groupe, est la monnaie fonctionnelle. Néanmoins, de par son activité internationale, le Groupe est exposé aux fluctuations des taux de change qui peuvent impacter ses résultats.

Une appréciation ou dépréciation de 10 % vis-à-vis de l'euro, du dollar, de la livre sterling, du yuan et du rouble (les principales devises opérées par le Groupe) aurait un impact de plus 5 % ou moins 4 % sur le chiffre d'affaires et de plus 6 % ou moins 5 % sur le Résultat Opérationnel du Groupe.

Plusieurs types de risques peuvent être distingués :

- Le risque de change transactionnel lié aux activités commerciales : le Groupe couvre, sur la base des prévisions budgétaires, les principales monnaies (USD, GBP, CNY, RUB, CHF, AUD, BRL) ;
- Le risque de change financier lié aux financements contractés dans une devise différente des monnaies fonctionnelles des entités.

Ipsen a mis en place une politique de couverture du risque de change afin de réduire la volatilité liée aux variations des devises étrangères dans son résultat.

• **Impact en capitaux propres des instruments financiers qualifiés en couverture de flux futurs**

Au 31 décembre 2020, la réserve de couverture des flux futurs relative à la couverture de transactions commerciales représente 14,3 millions d'euros avant impôt contre une réserve de (1,0) million d'euros avant impôt au 31 décembre 2019.

• **Impact en Résultat Opérationnel des instruments financiers qualifiés en couverture de flux futurs**

Au 31 décembre 2020, l'impact en Résultat Opérationnel des couvertures de flux futurs relatif à la couverture de transactions commerciales représente 11,4 millions d'euros.

• **Impact en résultat financier des instruments financiers qualifiés en couverture de flux futurs**

Au 31 décembre 2020, l'impact des instruments financiers qualifiés en couverture de flux futurs et enregistré en résultat financier est de (10,4) millions d'euros.

• **Impact en résultat financier des instruments financiers non qualifiés en couverture de flux futurs**

L'impact en résultat financier de la part efficace des instruments financiers classés dans la catégorie « Actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat » est de (1,5) millions d'euros au 31 décembre 2020. L'impact en résultat financier des instruments financiers est de (4,3) millions d'euros sur la période.

• **Impact en capitaux propres des instruments financiers qualifiés en couverture d'investissement net**

Au 31 décembre 2020, la réserve de couverture d'investissement net représente 20,6 millions d'euros avant impôt.

Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, les instruments financiers dérivés détenus par le Groupe se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)		31 Décembre 2020						31 Décembre 2019		
		Notionnel	Juste valeur		Nominal réparti par échéance			Notionnel	Juste valeur	
			Actif	Passif	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans		Actif	Passif
Risque de change - Couverture de transactions commerciales										
Contrats forward vendeurs	Cash Flow Hedge	345,1	2,7	(3,7)	345,1	—	—	434,6	2,2	(5,7)
Contrats options vendeurs	Cash Flow Hedge	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Contrats swaps cambistes vendeurs à échéance	Cash Flow Hedge	73,1	0,8	(0,5)	73,1	—	—	201,2	0,9	(1,4)
Contrats forward acheteurs	Cash Flow Hedge	84,8	0,1	(0,2)	84,8	—	—	137,2	4,0	—
Contrats options acheteurs	Cash Flow Hedge	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Contrats swaps cambistes acheteurs à échéance	Cash Flow Hedge	13,3	—	—	13,3	—	—	23,7	0,2	—
Total transactions commerciales		516,3	3,6	(4,4)	516,3	0,0	0,0	796,8	7,3	(7,2)
Risque de change - Couverture de transactions financières										
Contrats forward vendeurs	Dérivés non qualifiés	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Contrats swaps cambistes vendeurs à échéance	Dérivés non qualifiés	96,2	0,2	(0,2)	96,2	—	—	145,3	—	(1,4)
Contrats forward acheteurs	Dérivés non qualifiés	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Contrats swaps cambistes acheteurs à échéance	Dérivés non qualifiés	74,8	—	(0,2)	74,8	—	—	118,5	0,1	(0,5)
Total transactions financières		171,1	0,2	(0,4)	171,1	0,0	0,0	263,8	0,1	(1,9)
Total couvertures transactions commerciales et financières		687,4	3,9	(4,8)	687,4	0,0	0,0	1 060,6	7,4	(9,1)

21.2.2 Risque de change transactionnel

La politique du Groupe vise à se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son Résultat Opérationnel par rapport à son budget. La part efficace des couvertures est par conséquent enregistrée dans le Résultat Opérationnel.

Le Groupe couvre, sur la base des prévisions budgétaires, ses opérations commerciales hautement probables, sur les principales monnaies (USD, GBP, CNY, RUB, CHF, AUD, BRL).

Afin de réduire son exposition aux variations des cours de change, Ipsen utilise principalement des instruments dérivés, notamment des contrats de vente ou d'achat à terme ainsi que des swaps de change et des NDF (*Non Delivery Forward*).

Ces dérivés couvrent principalement les flux futurs significatifs en devises étrangères intervenant après la date de clôture du bilan. Le Groupe applique majoritairement la comptabilité de couverture de flux futurs.

La politique du Groupe vise à ne pas entrer dans des opérations dérivées à des fins spéculatives.

21.2.3 Risque de change financier

La centralisation des excédents et besoins de financement des filiales étrangères hors zone euro expose certaines entités à un risque de change financier (risque lié à la variation de valeur de dettes et de créances financières libellées en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité emprunteuse ou prêteuse). Afin de centraliser le risque, les financements intra-groupes sont généralement libellés dans la devise fonctionnelle de la filiale.

Le Groupe couvre les comptes courants financiers libellés en devises fonctionnelles de ses filiales par la mise en place d'instruments financiers (swaps de change, prêts/emprunts contractés auprès de contreparties bancaires) adossés aux soldes des comptes courants.

▪ 21.3 Instruments financiers dérivés au bilan

Aux 31 décembre 2020 et 2019, les instruments financiers dérivés inscrits au bilan s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 Décembre 2020		31 Décembre 2019	
	Actifs financiers	Passifs financiers	Actifs financiers	Passifs financiers
Valeur de marché des instruments de change	3,9	(4,8)	7,4	(9,1)
Total	3,9	(4,8)	7,4	(9,1)

Note 22 Instruments financiers inscrits au bilan

Conformément à l'amendement d'IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur, les instruments financiers sont présentés en trois catégories selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- niveau 1 : juste valeur calculée à partir de cours/prix cotés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- niveau 2 : juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables telles que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif ;
- niveau 3 : juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés.

Les instruments financiers inscrits au bilan s'analysent comme suit au 31 décembre 2020 :

(en millions d'euros)	31	Ventilation par classe d'instruments - valeur au bilan						Niveaux de juste valeur		
	Décembre 2020	Juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Instruments dérivés	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres de participation	84,5	—	44,2	40,2	—	—	—	42,2	—	42,3
Actifs financiers non courants	23,1	23,1	—	—	—	—	—	—	—	23,1
Autres actifs non courants	3,8	1,3	—	—	2,5	—	—	1,3	—	—
Clients et comptes rattachés	476,2	—	—	—	476,2	—	—	—	—	—
Actifs financiers courants	48,9	18,2	—	—	26,8	—	3,9	—	3,9	18,2
Autres actifs courants	113,7	—	—	—	113,7	—	—	—	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie	642,5	642,5	—	—	—	—	—	642,5	—	—
ACTIFS	1 392,6	685,0	44,2	40,2	619,2	—	3,9	686,0	3,9	83,5
Passifs financiers non courants	761,6	118,1	—	—	—	643,5	—	—	—	118,1
Autres passifs non courants	45,1	—	—	—	—	45,1	—	—	—	—
Passifs financiers courants	408,6	19,1	—	—	—	384,7	4,8	—	4,8	19,1
Fournisseurs et comptes rattachés	495,2	—	—	—	—	495,2	—	—	—	—
Autres passifs courants	250,0	—	—	—	—	250,0	—	—	—	—
Concours bancaires	2,8	2,8	—	—	—	—	—	2,8	—	—
PASSIFS	1 963,4	140,1	—	—	—	1 818,5	4,8	2,8	4,8	137,2

Les instruments financiers inscrits au bilan s'analysent comme suit au 31 décembre 2019 :

(en millions d'euros)	Décembre	Ventilation par classe d'instruments - valeur au bilan						Niveaux de juste valeur		
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Instruments dérivés	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres de participation	64,9	—	36,3	28,6	—	—	—	31,4	—	33,5
Actifs financiers non courants	27,7	27,6	—	—	0,1	—	—	—	—	27,7
Autres actifs non courants	4,5	2,0	—	—	2,5	—	—	2,0	—	2,5
Clients et comptes rattachés	565,0	—	—	—	565,0	—	—	—	—	—
Actifs financiers courants	59,3	21,7	—	—	30,1	—	7,4	—	7,4	51,9
Autres actifs courants	132,2	—	—	—	132,2	—	—	—	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie	353,3	353,3	—	—	—	—	—	353,3	—	—
ACTIFS	1 206,9	404,6	36,3	28,6	729,9	—	7,4	386,8	7,4	115,5
Passifs financiers non courants	854,7	155,0	—	—	—	699,8	—	305,1	273,3	283,0
Autres passifs non courants	47,8	—	—	—	—	47,8	—	—	—	—
Passifs financiers courants	609,5	26,4	—	—	—	574,0	9,1	260,0	280,5	68,9
Fournisseurs et comptes rattachés	508,5	—	—	—	—	508,5	—	—	—	—
Autres passifs courants	297,4	—	—	—	—	297,4	—	—	—	—
Concours bancaires	14,3	14,3	—	—	—	—	—	14,3	—	—
PASSIFS	2 332,2	195,6	—	—	—	2 127,5	9,1	579,5	553,8	352,0

Note 23 Informations relatives aux parties liées

▪ 23.1 Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations attribuées en 2020 aux membres du Conseil d'administration et aux membres de l'Executive Leadership Team s'élève à 19,0 millions d'euros, dont 0,7 million d'euros aux membres du Conseil d'administration et 18,4 millions d'euros aux membres de l'Executive Leadership Team (voir Chapitre 5).

Le montant des engagements en matière de pensions de retraite ou indemnités assimilées concernant les membres des organes d'administration et de direction représente au 31 décembre 2020 un montant global de 4,5 millions d'euros, dont 1,9 million d'euros pour les membres du Conseil d'administration et 2,7 millions d'euros pour les membres de l'Executive Leadership Team.

▪ 23.2 Transactions avec les parties liées

23.2.1 Au compte de résultat

(en millions d'euros)	2020		2019	
	Revenus	Charges opérationnelles	Revenus	Charges opérationnelles
Sociétés consolidées en tant qu'opérations conjointes ⁽¹⁾	—	(4,8)	—	(9,0)
Entreprises associées ⁽¹⁾	—	—	—	—
Sociétés sur lesquelles les dirigeants du Groupe exercent une influence notable ⁽²⁾	—	—	—	—
Total	—	(4,8)	—	(9,0)

(1) Le Groupe entretient des liens avec le Groupe Schwabe contractualisés dans le cadre de la convention de coopération conclue le 27 juillet 2005 relative :

- à l'approvisionnement et à la fourniture de feuilles de Ginkgo biloba ;
- à la fabrication d'extrait de Ginkgo biloba ;
- aux savoir-faire et marque EGb 761® ;
- aux activités de recherche et développement sur l'extrait EGb 761® et aux médicaments contenant de l'extrait d'EGb 761®.

Ce contrat prend acte du fait que le Groupe et Schwabe détiennent des participations communes dans les sociétés suivantes qui constituent la chaîne de fabrication soit de l'extrait EGb 761® soit d'autres extraits végétaux :

- 50 % du capital social des sociétés Saint-Jean d'Illac S.C.A., Garnay Inc. et Linnea S.A. ;
- 50 % des parts d'associés dans Wallingstown Company Ltd ;
- 50 % des droits indivis dans Cara Partners.

En 2019, en raison de l'existence de nouveaux faits et circonstances, la nature des partenariats entre Ipsen et le Groupe Schwabe a été réappréciée. Les filiales entrant dans le cadre de ces accords de partenariat, précédemment consolidées comme des opérations conjointes, sont désormais comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence ; le Groupe Ipsen ne détenant plus de droits directs sur les actifs et passifs.

(2) Loyers dus par certaines sociétés du Groupe à des SCI appartenant à certains administrateurs du Groupe.

23.2.2 Au bilan

(en millions d'euros)	31 Décembre 2020				31 Décembre 2019			
	Prêts / Créances	Créances clients	Emprunts / Dettes	Dettes fournisseurs	Prêts / Créances	Créances clients	Emprunts / Dettes	Dettes fournisseurs
Sociétés consolidées en tant qu'opérations conjointes ⁽¹⁾	26,9	0,0	-1,0	0,0	31,4	—	(1,3)	—
Entreprises associées ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—
Total en valeur brute	26,9	—	(1,0)	—	31,4	—	(1,3)	—
Provisions pour créances douteuses	—	—	—	—	—	—	—	—
Total (net des dépréciations)	26,9	—	(1,0)	—	31,4	—	(1,3)	—

(1) Voir note 23.2.1.

23.2.3 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan concernent des engagements en matière de location envers les sociétés sur lesquelles les dirigeants du Groupe exercent une influence notable : le montant global des loyers futurs, au titre des locations immobilières en cours, s'élève à 0,01 million d'euros au 31 décembre 2020.

Note 24 Engagements et passifs éventuels

▪ 24.1 Engagements opérationnels

Dans le cadre de son activité, et particulièrement des opérations de développement stratégique qu'il conduit en vue de nouer des partenariats, le Groupe contracte régulièrement des accords pouvant conduire, sous réserve de la réalisation de certains événements, à des engagements financiers éventuels.

La valeur probabilisée et actualisée des engagements représente les sommes que le Groupe s'attend effectivement à payer ou à recevoir au 31 décembre 2020. La valeur de ces engagements est déterminée en pondérant les engagements futurs par les critères suivants :

- probabilités d'occurrence de chaque paiement d'étape prévu au contrat. Les probabilités d'occurrence sont estimées entre 0 % et 100 % et sont revues et validées par le management du Groupe.
- taux d'actualisation correspondant au taux de chaque Unité Génératrice de Trésorerie du Groupe auquel appartient le partenariat.

Les sommes maximales qui pourraient être dues (engagements donnés) ou reçues (engagements reçus), représentent les montants maximum si toutes les conditions contractuelles venaient à être atteintes, non probabilisés et non actualisés.

24.1.1 Engagements opérationnels donnés

Dans le cadre de ses principaux accords, le Groupe pourrait verser les paiements d'étapes réglementaires ou commerciaux présentés ci-après :

(en millions d'euros)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Engagements donnés probabilisés et actualisés	161,8	135,3

La valeur maximale des engagements donnés au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 se répartit ainsi :

(en millions d'euros)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Principaux accords en Oncologie	512,5	1 089,2
Principaux accords en Maladies Rares	403,8	442,2
Principaux accords en Neurosciences	85,4	108,5
Principaux accords en Santé Familiale	8,9	20,5
Total	1 010,6	1 660,4

Elle est principalement constituée des sommes dues au titre des accords de licences de Cabometyx® avec Exelixis et des accords de licences de IPN60130 (précédemment BLU-782) avec Blueprint Medecines Corporation. La variation par rapport au 31 décembre 2019 correspond principalement aux engagements associés à la restitution de la propriété intellectuelle à des partenaires dans le cadre de la revue stratégique de l'activité Médecine de Spécialité.

24.1.2 Engagements opérationnels reçus

Dans le cadre de ses principaux accords, le Groupe pourrait recevoir des paiements d'étapes réglementaires ou commerciaux présentés ci-après :

(en millions d'euros)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Engagements reçus probabilisés et actualisés	16,8	30,8

La valeur maximale des engagements reçus au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 se répartit ainsi :

(en millions d'euros)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Principaux accords en Oncologie	18,3	18,5
Principaux accords en Neurosciences	21,9	34,8
Principaux accords en Maladies Rares	243,1	333,6
Principaux accords en Santé Familiale	67,5	67,6
Principaux accords en Hématologie	130,5	167,0
Total	481,3	621,4

Elle est principalement constituée des sommes à recevoir au titre des accords signés dans les Maladies Rares pour 243,1 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 333,6 millions d'euros au 31 décembre 2019.

▪ 24.2 Engagements financiers

Le Groupe Ipsen a souscrit auprès d'un assureur tiers un programme mondial d'assurance responsabilité civile. Cet assureur est lui-même réassuré à hauteur des 15 premiers millions d'euros de sinistre éventuel auprès de la société captive de réassurance Ipsen Ré, filiale à 100 % du Groupe.

En couverture de cet engagement financier, pour pallier toute défaillance potentielle d'Ipsen Ré, une lettre de garantie parentale à première demande a été émise le 23 septembre 2020 par sa maison mère Ipsen S.A. en faveur de l'assureur tiers pour un montant de 3 millions d'euros ; cette garantie à première demande est à effet du 1^{er} janvier 2020 et à défaut d'avoir été appelée pour son montant maximum expirera le 31 décembre 2024. Elle est renouvelable annuellement.

Par ailleurs, dans le cadre du précédent contrat d'assurance responsabilité civile également réassuré dans la société captive de réassurance Ipsen Ré et résilié le 31 décembre 2018, la précédente garantie à première demande émise en mars 2018 en faveur du précédent assureur pour un montant de 9 millions d'euros est étendue pendant cinq ans après la date d'expiration du contrat de réassurance, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Groupe détient une participation de 50 % dans une société suisse, consolidée selon la méthode de mise en équivalence, qui a souscrit trois lignes de crédit d'un montant total de 11,0 millions de francs suisses. Ces lignes de crédit n'ont pas fait l'objet de tirages sur l'exercice. La société a également souscrit un instrument dérivé de change pour couvrir ses flux opérationnels, dont la juste valeur au bilan est de 0,01 m€ au 31 décembre 2020.

▪ 24.3 Risques généraux

Le Groupe peut être impliqué dans des contentieux, arbitrages et autres procédures légales. Ces procédures sont généralement liées à des litiges en responsabilité civile produits, des litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle, des litiges en matière de droit de la concurrence et de pratiques commerciales, des litiges en matière commerciale, des litiges en matière de droit social, des litiges en matière fiscale, des litiges liés au traitement des déchets et à des atteintes à l'environnement et des demandes au titre de garanties de passif relatives à des cessions d'activités. Les provisions relatives aux litiges et arbitrages sont comptabilisées conformément aux principes décrits dans la note 3.23.

La plupart des questions soulevées par ces réclamations sont complexes et sujettes à d'importantes incertitudes ; par conséquent, il peut parfois être difficile d'évaluer la probabilité que le Groupe ait de reconnaître une charge et d'en estimer le montant. Les passifs éventuels concernent les cas dans lesquels, soit il n'est pas raisonnablement possible de fournir une estimation fiable de l'impact financier potentiel susceptible de résulter de la résolution définitive du cas concerné, soit la probabilité que le cas résulte en un paiement par le Groupe est faible.

L'évaluation des risques repose en général sur une série d'appréciations complexes concernant des événements futurs. Les évaluations sont fondées sur des estimations et des hypothèses qui sont considérées comme raisonnables par la Direction. Le Groupe estime que le montant global des provisions comptabilisées pour les sujets susvisés est adéquat sur la base des informations actuellement disponibles. Cependant, considérant les incertitudes inhérentes à ces litiges et à l'estimation des passifs éventuels, le Groupe ne peut exclure qu'il subisse à l'avenir des décisions qui pourraient avoir un impact défavorable significatif sur son résultat.

Le Groupe a mis en place, en France, une intégration fiscale entre l'ensemble des sociétés qu'il exploite dans ce pays et qui répondent aux critères qui régissent ce dispositif légal. Les caractéristiques de ce dernier prévoient diverses pénalisations lorsqu'une entité quitte l'intégration, évoquées ici à titre d'information générale.

▪ 24.4 Risque de liquidité et de contrepartie

La politique du Groupe consiste à diversifier ses contreparties pour éviter les risques liés à une concentration excessive et à sélectionner ces contreparties de manière qualitative. En outre, le Groupe contrôle les risques de crédits associés aux instruments financiers dans lesquels il investit en limitant les investissements en fonction de la notation de ses contreparties. Les excédents de trésorerie sont gérés par le Groupe et sont principalement investis en dépôts à terme et comptes à termes. Le Groupe place ses excédents sur des instruments financiers monétaires court terme négociés avec des contreparties dont les notations financières sont au minimum *Investment grade*.

▪ 24.5 Autres engagements

24.5.1 Engagements pour l'acquisition d'actifs

Les dépenses futures du Groupe, résultant d'engagements existants au 31 décembre 2020 relatifs aux investissements, s'élèvent à 7,1 millions d'euros et se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	Échéances			Total
	Moins d'un an	De un an à cinq ans	A plus de cinq ans	
Actifs industriels	6,5			6,5
Actifs pour la recherche et développement	0,6			0,6
Total	7,1	0,0	0,0	7,1

24.5.2 Risque d'exigibilité des passifs financiers

La note 21.2 décrit l'exposition du Groupe à ce risque.

Au 31 décembre 2020, il n'a été contracté aucun autre engagement et il n'existe aucun passif éventuel susceptible d'affecter de façon significative l'appréciation des états financiers consolidés.

24.5.3 Avals, cautions et garanties donnés

Le montant global des garanties données s'élève à 47,6 millions d'euros au 31 décembre 2020. Ces engagements correspondent principalement à des garanties données aux administrations publiques pour participer aux appels d'offres.

24.5.4 Engagements au titre de contrats de recherche et développement

Dans le cadre de son activité, le Groupe contracte régulièrement des accords auprès de partenaires en matière de recherche et développement pouvant conduire à des engagements financiers. Au 31 décembre 2020, ces engagements s'élèvent à 83 millions d'euros.

Note 25 Événements postérieurs n'ayant pas eu un impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020

Néant.

Note 26 Périmètre de consolidation

Le tableau ci-après fournit, pour les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation des exercices présentés, les renseignements suivants :

- le pays dans lequel elles sont constituées ;
- le lieu de leur siège social (pour les sociétés établies aux États-Unis, l'État de constitution) ;
- les pourcentages d'intérêt propres à chacune.

▪ 26.1 Sociétés consolidées par intégration globale

Dénomination et formes sociales	Pays	Siège social	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
			% intérêt	% intérêt
Ipsen S.A. (société consolidante)	France	Boulogne (92)	100	100
BB et Cie S.A.S.	France	Boulogne (92)	100	100
Beaufour Ipsen Industrie S.A.S.	France	Dreux (28)	100	100
Ipsen Consumer Healthcare S.A.S.	France	Boulogne (92)	100	100
Ipsen Innovation S.A.S.	France	Les Ulis (91)	100	100
Ipsen Pharma S.A.S.	France	Boulogne (92)	100	100
Ipsen PharmSciences S.A.S.	France	Dreux (28)	100	100
Ipsen Pharma Biotech S.A.S.	France	Signes (83)	100	100
Ipsen Pharma Algérie S.P.A.	Algérie	Alger	49	49
Ipsen Pharma GmbH	Allemagne	Munich	100	100
OctreoPharm Sciences GmbH	Allemagne	Berlin	100	100
Ipsen Pty Limited	Australie	Glen Waverley	100	100
Ipsen N.V.	Belgique	Merelbeke	100	100
Beaufour Ipsen Farmaceutica LTDA	Brésil	Sao Paulo	100	100
Ipsen Biopharmaceuticals Canada Inc.	Canada	Mississauga	100	100
Clementia Pharmaceuticals, Inc.	Canada	Montreal	100	100
11188291 Canada Inc.	Canada	Montreal	—	100
Beaufour Ipsen (Tianjin) Pharmaceutical Co. Ltd	Chine	Tianjin	96	96
Ipsen (Beijing) Pharmaceutical science and technology development Co. Ltd	Chine	Beijing	100	100
Ipsen (Tianjin) Pharmaceutical Trade Co. Ltd	Chine	Tianjin	96	96
Ipsen (Shanghai) innovation pharmaceuticals Co., Ltd	Chine	Shanghai	100	—
Ipsen Korea	Corée	Séoul	100	100
Ipsen Pharma S.A.	Espagne	Barcelone	100	100
Ipsen Biopharmaceuticals, Inc.	États-Unis	New Jersey	100	100
Ipsen Bioscience Inc.	États-Unis	Massachusetts	100	100
Clementia Pharmaceuticals USA, Inc.	États-Unis	Massachusetts	100	100
Ipsen Epe	Grèce	Athènes	100	100
Ipsen Pharma Hungary Kft	Hongrie	Budapest	100	100
Elsegundo Limited	Irlande	Cork	100	100
Ipsen Manufacturing Ireland Limited	Irlande	Dublin	100	100
Ipsen Pharmaceuticals Limited	Irlande	Dublin	100	100
Ipsen S.p.A.	Italie	Milan	100	100
Akkadeas Pharma S.r.l	Italie	Milan	100	100
Ipsen Pharma Kazakhstan	Kazakhstan	Almaty	100	100
Ipsen Ré S.A.	Luxembourg	Luxembourg	100	100
Ipsen Mexico S. de R.L. de C.V.	Mexique	Mexico	100	100
Ipsen Farmaceutica B.V.	Pays-Bas	Hoofddorp	100	100
Ipsen Poland LLC	Pologne	Varsovie	100	100
Ipsen Portugal - Produtos Farmaceuticos S.A.	Portugal	Algés	100	100
Ipsen Pharma s.r.o.	République Tchèque	Prague	100	100
Ipsen Pharma Romania S.R.L.	Roumanie	Bucharest	100	100
Ipsen Limited	Royaume-Uni	Berkshire	100	100
Ipsen BioInnovation Limited	Royaume-Uni	Oxford	100	100
Ipsen Biopharm Limited	Royaume-Uni	Wrexham	100	100
Ipsen Developments Limited	Royaume-Uni	Berkshire	100	100
Sterix Limited	Royaume-Uni	Slough	100	100
Ipsen OOO	Russie	Moscou	100	100
Ipsen Pharma Singapore PTE Ltd	Singapour	Singapour	100	100
Institut Produits Synthèse (Ipsen) AB	Suède	Kista	100	100
IPSEN Pharma Schweiz GmbH	Suisse	Zoug	100	100
Ipsen Pharma Tunisie S.A.R.L.	Tunisie	Tunis	100	100
Ipsen Ukraine Services LLC	Ukraine	Kiev	100	100

▪ 26.2 Sociétés consolidées par mise en équivalence

Dénomination et forme sociale	Pays	Siège social	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
			% intérêt	% intérêt
Garnay Inc.	Etats-Unis	Caroline du Sud	50	50
Saint-Jean d'Ilac S.C.A.	France	Boulogne (92)	50	50
Cara Partners	Irlande	Cork	50	50
Perechin Company	Irlande	Cork	50	50
Portpirie Company	Irlande	Cork	50	50
Wallingstown Company	Irlande	Cork	50	50
Wallingstown Company Limited	Irlande	Cork	50	50
Linnea S.A.	Suisse	Riazzino	50	50

Note 27 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le Groupe se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	Deloitte & Associés				KPMG Audit			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	206	200	24%	24%	230	228	26%	27%
Filiales intégrées globalement	601	587	71%	72%	608	576	69%	68%
Sous-total	806	787	95%	96%	837	804	96%	95%
Services autres que la certification des comptes (1)								
Émetteur	29	23	3%	3%	0	0	0%	0%
Filiales intégrées globalement	11	9	1%	1%	37	42	4%	4%
Sous-total	40	32	5%	4%	37	42	4%	4%
Total	846	819	100%	100%	874	846	100%	100%

(1) Nature des services autres que la certification des comptes fournis par les Commissaires aux comptes à l'entité consolidante et à ses filiales contrôlées : attestation portant sur des données financières et environnementales, sociales et sociétales, mission d'organisme tiers indépendant.